



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

26^e séance plénière

Vendredi 17 octobre 2014, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 62 et 12 de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en oeuvre et appui international

- a) **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en oeuvre et appui international**

Rapports du Secrétaire général (A/69/161 et A/69/163)

- b) **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

Rapport du Secrétaire général (A/69/162)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Le débat commun d'aujourd'hui est une occasion sans pareille de partager nos vues sur des questions qui revêtent une importance pour l'Afrique, tout en faisant le point des progrès réalisés et des difficultés que réserve l'avenir.

La table ronde de haut niveau organisée sur le thème « L'Afrique que nous voulons », qui a lancé, le 13 octobre dernier, la semaine consacrée au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a donné lieu à un échange de vues sur l'état de l'Afrique et sur son avenir. Le rôle important que la communauté internationale peut jouer dans l'Afrique de l'avenir a également été mis en évidence.

À l'occasion de la célébration, en mai de l'année dernière, des 50 ans de la création de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Union africaine, l'Afrique a réaffirmé, en mai de cette année, l'attachement du continent à la renaissance africaine. Elle a également entrepris de concrétiser le projet Agenda 2063 en tant que nouvelle approche du développement socioéconomique pour les 50 prochaines années dont l'objectif est de bâtir un continent intégré, prospère et en paix. J'ai la conviction que l'Afrique prend son essor, qu'elle est prête à honorer ses promesses. La communauté internationale a joué un rôle essentiel à cet égard en appuyant la croissance et le développement de l'Afrique, et ce partenariat reste d'une importance capitale.

Grâce au NEPAD, l'Afrique a mis en place un cadre socioéconomique coordonné pour son développement. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, des progrès importants ont été

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-57495(F)



Document adapté

Merci de recycler



réalisés dans la mise en œuvre globale du NEPAD dans plusieurs secteurs clés.

Le développement des infrastructures permettra de faciliter la diversification des économies africaines et d'exploiter pleinement leur potentiel productif. En adoptant le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), en juillet 2012, les dirigeants africains ont jeté les bases du développement d'infrastructures essentielles aux niveaux régional et continental. L'Afrique a besoin de centrales hydroélectriques et de canaux de transmission pour faciliter la production. Elle a besoin de routes, de voies ferrées et de ports pour faciliter le commerce et les échanges. Elle a besoin d'infrastructures de base dans le domaine des technologies de l'information et des communications pour faciliter les échanges de biens et de services et renforcer les structures de gouvernance.

Les efforts menés sous l'égide du NEPAD pour coordonner le développement des infrastructures dans l'ensemble du continent au titre des projets prioritaires inscrits dans le PIDA méritent d'être salués. Ces 12 derniers mois, sur les 51 projets et programmes envisagés, 16 projets nationaux et régionaux ont été identifiés comme étant à effet positif rapide pour le financement et la mise en œuvre. Ces projets ont été présentés ultérieurement lors du Sommet pour le financement des infrastructures en Afrique, qui s'est tenu en juin dernier à Dakar.

La croissance dans le secteur de l'agriculture est depuis longtemps considérée comme un élément clef du développement transformateur des pays africains. Il est important que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine continue de retenir toute l'attention en tant que cadre directeur pour le développement dans ce secteur.

Ces projets et d'autres nécessitant des ressources considérables, leur financement par les gouvernements seulement sera insuffisant. D'autres sources de financement seront nécessaires, en particulier de la part du secteur privé, y compris en recourant à des fonds spécialisés. L'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures, adoptée en vue de donner la priorité aux projets régionaux essentiels et en accélérant la mise en œuvre, est un pas dans la bonne direction. Le renforcement de la coopération régionale et bilatérale pour mettre sur pied des projets transnationaux s'avérera utile dans l'avenir.

L'amélioration de l'accès à des sources d'énergie durables, propres, fiables et abordables sera également fondamentale pour assurer le développement économique et social de l'Afrique. L'initiative des Nations Unies en faveur d'une énergie durable pour tous, qui vise à garantir l'accès universel à l'énergie d'ici à 2030, a mis en évidence l'importance de l'accès à l'électricité.

Le paludisme reste l'un des problèmes de santé les plus graves auxquels est confronté aujourd'hui le monde. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 80 % des 207 millions de cas de paludisme dans le monde ont été recensés, en 2012, en Afrique. Le paludisme est endémique, en particulier en Afrique tropicale, qui concentre 90 % des cas d'infections et de décès dus au paludisme. Les femmes enceintes et les enfants sont particulièrement exposés.

Depuis l'adoption par l'Assemblée générale en 2000 de la première résolution sur le paludisme (résolution 55/284), le monde a été témoin d'un engagement politique significatif dans la lutte contre cette maladie. Nous pouvons nous enorgueillir que, 10 ans après l'adoption de cette résolution, plus de 1,1 million de décès dus au paludisme aient pu être évités.

Malgré ce succès, nous devons nous garder de tout triomphalisme. Nous devons redoubler d'efforts dans notre lutte contre le paludisme et nous efforcer d'atteindre notre objectif ultime, à savoir son élimination complète. Nous devons insister avec conviction et détermination sur le fait que cette maladie, évitable et guérissable, peut être éliminée de notre vivant.

M. Msosa (Malawi) (*parle en anglais*) : C'est un insigne honneur et un plaisir particulier pour moi de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le présent débat marque l'aboutissement réussi de la semaine consacrée au Nouveau partenariat 2014 pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a permis de mieux faire connaître le NEPAD ici, aux Nations Unies, en cette période particulièrement cruciale, alors que les États Membres s'apprentent à entreprendre la difficile tâche que constitue l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Les États d'Afrique se réjouissent tout particulièrement de vous voir, Monsieur le Président, présider cet important débat.

Nous sommes extrêmement reconnaissants au Secrétaire général des rapports qu'il a consacrés aux questions dont nous débattons aujourd'hui (A/69/161, A/69/162 et A/69/163), et saluons l'autorité et l'engagement dont il a fait preuve pour placer l'agenda de l'Afrique au centre du système des Nations Unies. Nous reconnaissons pleinement et pouvons confirmer avec fierté le partenariat inestimable de l'ONU avec l'Afrique et de son soutien dans ses efforts, qui ne feront qu'incontestablement s'accroître dans les années à venir.

Le Groupe tient également à rendre hommage à M. Ibrahim Assane Mayaki, Directeur exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, dont la direction éclairée est digne d'éloge. Nous nous rallions entièrement à la déclaration qu'il prononcera au nom de l'Agence.

Pour l'Afrique et le monde, 2014 est une année particulièrement importante. En cette année de célébration, nous avons assisté à la réalisation des mandats de Rio+20 portant sur le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, à la convocation du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous l'égide du Conseil économique et social, et à la convocation de la toute première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. L'Afrique a participé à tous ces processus et contribuera volontiers à la tâche imminente consistant à intégrer les idées exprimées dans le programme de développement pour l'après-2015 et, à terme, à leur mise en œuvre.

À cet égard, le Groupe des États d'Afrique approuve sans réserve et applaudit le thème retenu par le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale : « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après 2015 ».

En janvier dernier, les chefs d'État et de gouvernement africains ont entériné la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, qui identifie des questions de fond importantes pour le continent et aboutit à un consensus sur les priorités clés de l'Afrique, les préoccupations et les stratégies qui devront être intégrées dans les conclusions du processus de négociation pour l'après-2015. Guidée par la Position commune africaine, l'Afrique contribuera aux négociations portant sur l'avenir des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui n'ont pas été réalisés, en mettant l'accent sur l'élimination de la

pauvreté sous toutes ses formes et la mise en œuvre de la vision par l'Union africaine d'une Afrique intégrée, prospère, stable et en paix, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale.

Le lancement de la Position commune africaine a coïncidé avec le projet Agenda 2063 de l'Union africaine, une approche indiquant les voies et moyens de s'enrichir effectivement des leçons du passé, de consolider les progrès en cours et d'exploiter stratégiquement toutes les possibilités qui s'offrent à court et à moyen terme, pour assurer une transformation socioéconomique positive de l'Afrique dans les 50 années à venir. Nous comptons sur l'ONU et d'autres partenaires pour appuyer la réalisation des aspirations de l'Afrique, en particulier la mise en œuvre de l'Agenda Union africaine-NEPAD.

Face aux nombreux défis auxquels est confronté le continent, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le NEPAD en tant que vision et cadre stratégique pour l'Afrique ayant comme objectif une transformation politique et socioéconomique dans des secteurs prioritaires, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles, l'intégration régionale et les infrastructures. Après deux décennies de fonctionnement, le NEPAD reste attaché à favoriser la mise en œuvre des programmes prioritaires pour l'Afrique et à consolider les mesures positives déjà prises en faveur de la transformation du continent.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de constater que l'agriculture reste au cœur de l'agenda de développement de l'Afrique. L'agriculture représente une part importante de l'économie de tous les États africains et peut contribuer aux principales priorités du continent, parmi lesquelles l'élimination de la pauvreté et de la faim, le renforcement des échanges commerciaux et de l'investissement, l'accélération de l'industrialisation et de la diversification économique, la gestion des ressources durables et environnementales, la création d'emplois pour des milliers de jeunes et l'amélioration des moyens d'existence.

Au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, nous avons célébré le dixième anniversaire de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Le point culminant de la célébration cette année de la Journée de l'agriculture africaine en 2014 a été la redynamisation du PDDAA grâce à l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de la Déclaration de

Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour la prospérité partagée et des moyens d'existence améliorés, lors de la vingt-troisième session ordinaire de l'Union africaine, qui s'est tenue en juin dernier, en Guinée Équatoriale.

L'idée maîtresse de cette déclaration est l'initiative des gouvernements africains de préserver l'élan du PDDAA pour la prochaine décennie, d'augmenter l'investissement financier en faveur de l'agriculture, notamment en mobilisant les ressources intérieures et en consacrant 10 % des dépenses publiques à ce secteur, de mettre un terme à la faim d'ici à 2025, d'éliminer la pauvreté d'ici à 2025, grâce à une croissance agricole inclusive, d'assurer une croissance annuelle de 6 % dans ce secteur, de stimuler les échanges interafricains, d'améliorer la résilience, de réduire la vulnérabilité climatique et de renforcer la responsabilisation mutuelle. Il convient de souligner l'importance des partenariats et de la coopération internationale dans la réalisation des objectifs inscrits dans le PDDAA.

Le développement des infrastructures demeure une priorité majeure pour l'Afrique. À cet égard, le NEPAD joue un rôle clé à travers la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Nous prenons dûment note des efforts exercés depuis octobre 2013, notamment pour sécuriser les fonds destinés à l'exécution de 16 projets pilotes d'infrastructures identifiés comme étant à effet positif rapide pour le financement et la mise en œuvre. Nous saluons le sommet de Dakar, tenu en juin 2014, au cours duquel a été adopté le programme d'action de Dakar pour le financement de projets pilotes d'infrastructures. Nous prenons note des obstacles majeurs que rencontre le financement de l'exécution des projets du PIDA et appelons par conséquent à la mobilisation des ressources auprès des secteurs public et privé.

Il y a une décennie, les chefs d'État et de gouvernement ont mis en place le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, programme phare du NEPAD en matière de gouvernance, qui vise à promouvoir la bonne gouvernance sur le continent. Par l'entremise de la Position africaine commune, les pays africains ont décidé d'adopter de nouvelles mesures pour lutter contre la corruption, encourager la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation aux niveaux politique et socioéconomique, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, et de renforcer la participation de la société civile. Nous nous félicitons de l'entrée de la Guinée équatoriale dans le

Mécanisme, ce qui porte à 34 le nombre d'États africains volontaires. Nous notons avec préoccupation le rythme de travail très lent pour ce qui est de l'examen engagé par les États Membres et souhaitons que l'Agence recherche les moyens de régler les problèmes à l'origine des retards enregistrés, y compris les contraintes budgétaires.

Le Groupe des États d'Afrique remercie le Secrétaire général de son rapport, intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/69/162). Nous sommes conscients des liens indissociables qui existent entre le développement et la paix, la sécurité et la stabilité. Par le biais de la Position commune africaine, nous avons réaffirmé que la paix et la sécurité sont essentielles pour concrétiser les aspirations du continent en matière de développement, en particulier pour les pays ravagés ou ceux qui sortent d'un conflit. À cet égard, nous sommes résolus à nous pencher sur les causes profondes des conflits et à prévenir les conflits armés, notamment dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Le paludisme reste un grave problème de santé pour l'Afrique. Il figure incontestablement parmi les questions qui requièrent une attention permanente au-delà de la mise en œuvre des OMD. Il est tout à fait inacceptable que cette maladie, qui est parfaitement évitable et curable, tue encore des milliers de personnes, notamment des enfants, sur notre continent. À ce propos, nous saluons l'engagement continu de la communauté internationale d'éliminer le paludisme et d'autres maladies, comme il ressort des propositions formulées à cet égard par le Groupe ouvert sur les objectifs du développement durable.

Nous nous félicitons également de la déclaration issue du sommet extraordinaire de 2013 de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, qui a réitéré l'engagement des gouvernements africains de hâter la mise en œuvre des cadres existants, notamment la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action pour faire reculer le paludisme en Afrique. Nous notons avec une vive préoccupation que le niveau de financement pour lutter contre le paludisme est très en deçà des ressources nécessaires pour mettre en place une couverture universelle par le biais des interventions. Aussi, nous lançons un appel aux pays développés et aux autres partenaires pour qu'ils honorent tous leurs engagements en ce qui concerne l'élimination de ce fléau.

L'épidémie d'Ebola qui frappe l'Afrique de l'Ouest appelle une action internationale concertée d'urgence pour aider les pays africains à améliorer leurs systèmes de santé et à renforcer leurs capacités de base afin d'améliorer l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux soins de santé. Le Groupe des États d'Afrique estime que l'épidémie d'Ebola sonne à nouveau l'alarme et que l'on ne doit pas céder au *statu quo* alors que nous formulons une série d'objectifs destinés à guider les mesures globales en matière de développement pour les années à venir. Les besoins des plus fragiles doivent être dûment pris en compte et doivent faire l'objet de moyens appropriés dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, à la mesure des défis considérables auxquels nous sommes confrontés.

J'aimerais saluer les mesures d'urgence prises par le Secrétaire général et les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour mettre en place la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, afin d'endiguer la propagation de l'épidémie, traiter les personnes infectées, fournir les services essentiels, préserver la stabilité et prévenir une épidémie de cette maladie dans d'autres pays.

Je terminerai mon intervention en soulignant à nouveau combien il importe d'honorer les engagements pris à l'égard de l'Afrique, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement. À la lumière des multiples difficultés que connaît le continent, les États Membres, sur la base des résultats de Rio+20, ont rappelé qu'il importait que la communauté internationale appuie les efforts de l'Afrique dans le domaine du développement durable et ont reconnu qu'une attention plus grande devait être accordée à l'Afrique, notamment par la mise en œuvre des engagements déjà contractés concernant les besoins de développement de l'Afrique. Aussi demandons-nous aux partenaires du développement de remplir leurs promesses et leurs engagements, dans l'esprit du Consensus de Monterrey et du Sommet du Groupe des Huit de Gleneagles. Cela permettrait de rétablir et renforcer la confiance et de promouvoir le respect mutuel au sein des partenariats mondiaux.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des États membres des Caraïbes (CARICOM) au débat commun consacré aux questions intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique », « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un

développement durables en Afrique » et « 2001-2011 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique ». Nos délégations remercient le Secrétaire général pour ses rapports (A/69/161, A/9/162 et A/69/163), riche d'enseignements, au titre de ces points de l'ordre du jour.

Les Caraïbes et l'Afrique sont unies par des liens solides tenant à leur histoire et leur culture. Ces liens, renforcés par des luttes communes pour l'indépendance politique et l'émancipation économique et contre le colonialisme et l'apartheid, trouvent aujourd'hui leur expression permanente dans notre quête mutuelle de la paix, de la justice et du développement durable. Ces liens sous-tendent les relations traditionnellement fraternelles entre nos deux régions.

Le présent débat se déroule alors que des pays d'Afrique de l'Ouest sont frappés par une terrible épidémie d'Ebola. Cette épidémie menace de réduire à néant les progrès accomplis dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement sur le continent et constitue une menace réelle à l'échelle internationale. La CARICOM saisit cette occasion pour manifester sa solidarité avec les pays touchés, plus particulièrement avec la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, ainsi qu'avec le continent tout entier. Nous appelons à une riposte mondiale massive sur plusieurs fronts afin de renverser la tendance, de renforcer prioritairement les systèmes de santé et de remédier à toutes les conséquences négatives en matière de paix et de développement.

La CARICOM renouvelle son appui de principe au Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD). La direction et la prise en main africaines sont essentielles à la réussite du cadre établi par le NEPAD. C'est pourquoi nous tenons à souligner qu'il importe que l'appui international soit conforme aux priorités fixées par les Africains eux-mêmes.

Notre communauté salue également l'Agenda 2063 pour le continent, qui fournit un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable et pour une transformation de l'Afrique au cours des 50 prochaines années. L'Agenda 2063 vise à concrétiser la vision panafricaine d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique et s'est fixé, en tant qu'objectif essentiel et à court terme, la réalisation d'une Afrique exempte de conflits. Pour la CARICOM, l'Agenda doit bénéficier de l'appui sans réserve de la communauté internationale, parallèlement

aux efforts déployés par les pays africains, afin d'assurer la pleine réalisation de ses objectifs.

Dans ce contexte, les menaces immédiates qui pèsent sur la paix doivent être combattues de façon efficace, et des mécanismes viables pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix doivent être mis en place ou renforcés. Les situations de conflit actuelles, la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée mettront à l'épreuve la détermination tant de l'Afrique que de la communauté internationale, de faire en sorte que la paix et le développement s'établissent de façon permanente et irréversible sur notre continent.

Le continent africain a connu ces derniers temps des avancées majeures en termes de développement, même s'il est toujours aux prises avec de graves défis à la paix et au développement. La région a fait preuve d'une forte capacité de résistance, avec une croissance de son produit intérieur brut de l'ordre de 4 % en 2013. Selon l'*African Economic Outlook 2014*, la croissance en Afrique devrait retrouver son niveau d'avant la crise de 6,5 %. Cette perspective est certes prometteuse, mais ce taux de croissance est encore en deçà de l'objectif de 7 % considéré comme essentiel pour éliminer durablement la pauvreté et progresser dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). De plus, l'impact de l'Ebola sur les perspectives socioéconomiques et sécuritaires de l'Afrique n'est pas encore complètement évalué.

De toute évidence, l'Afrique doit renforcer l'appui international afin de consolider et de pérenniser les progrès réalisés à ce jour. Les engagements mondiaux en matière d'aide publique au développement, notamment ceux qui concernent l'Afrique, doivent être pleinement honorés. Par ailleurs, sur la base des conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général, des progrès nettement plus significatifs doivent être faits pour régler le problème de la dette sur le continent. Le système commercial international doit être davantage ouvert aux impératifs du développement, afin que l'Afrique puisse tirer pleinement parti de son potentiel. L'augmentation des flux d'investissements étrangers directs constitue également une priorité importante si l'on veut que l'Afrique exploite au mieux son potentiel productif. Le rôle joué par la coopération Sud-Sud reste essentiel dans notre réponse mondiale aux défis de l'Afrique en matière de développement.

La CARICOM note avec satisfaction les initiatives d'envergure menées dans le cadre du Programme détaillé

pour le développement de l'agriculture africaine afin de renforcer le développement agricole et la sécurité alimentaire, qui constituent la clé de voûte de la stratégie de développement de la région. Nous notons également les efforts intenses consentis par les pays africains pour accélérer le développement de leurs infrastructures, en particulier dans le domaine névralgique de l'énergie. Le Programme d'action de Dakar, adopté en juin 2014, fournit un cadre pour le financement de projets clés en matière d'infrastructure régionale, qui sont essentiels pour libérer le potentiel de croissance de l'Afrique.

La CARICOM continue d'appuyer l'Afrique dans sa quête pour l'amélioration de la gouvernance et la responsabilisation, qui reflète nos engagements communs à cet égard. La participation accrue des pays africains aux processus établis dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs témoigne de l'efficacité de cet instrument pour la promotion de la bonne gouvernance sur le continent. Nous faisons nôtre également l'engagement de l'Afrique d'intensifier le rôle déterminant joué par les femmes et les enfants dans la promotion d'une paix durable et d'une transformation socioéconomique.

La CARICOM forme le vœu que la stabilité dont jouit la plupart des pays africains s'enracinera et que les obstacles en matière de paix et de sécurité seront surmontés. Nous appuyons les initiatives de l'ONU et de l'Union africaine en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix, qui sont essentiels pour la promotion d'une paix et d'un développement durables. Nous réaffirmons notre soutien à l'aspiration de l'Afrique à des sièges permanents et à une présence améliorée en tant que membre non permanent au sein du Conseil de sécurité.

Le fardeau de cette maladie continue d'entraver le développement de l'Afrique, comme c'est le cas dans notre propre région. Le paludisme demeure un véritable défi pour l'Afrique et pour tous les pays en développement. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 207 millions de cas en 2012 ont débouché sur 627 000 décès, la plupart en Afrique. Des avancées significatives ont été réalisées depuis 2000 dans la lutte contre le paludisme, mais il est évident qu'il nous faut redoubler d'efforts si nous voulons atteindre les cibles établies par les OMD dans ce domaine et parvenir à l'élimination complète de cette maladie.

Le VIH/sida représente une autre menace majeure pour la santé et la prospérité de l'Afrique et des Caraïbes. En mai dernier, la CARICOM a joint

ses forces à celles de l'Union africaine pour réfléchir au partage des responsabilités et au programme de solidarité mondiale dans la lutte contre l'épidémie de sida dans les Caraïbes, en tirant les leçons de la feuille de route adoptée par l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme en Afrique (2012-2015). Ce processus de collaboration a permis de resserrer les liens qui unissent nos deux régions dans leur riposte au VIH et aux problèmes touchant la santé. La menace que font peser les maladies non transmissibles sur nos deux régions est un autre sujet de préoccupation et de collaboration.

Pour terminer, la CARICOM réaffirme sa volonté de collaborer avec l'Afrique afin de relever les défis communs auxquels nous sommes confrontés en matière de paix et de développement et contribuer ensemble à l'instauration d'un monde plus prospère et plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Poulsen (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La stratégie commune de l'Union européenne et de l'Afrique, adoptée lors du Sommet de Lisbonne en 2007, constitue le cadre stratégique pour une coopération et un dialogue renforcés avec l'Afrique. Ce cadre établit les bases d'un partenariat global d'égal à égal qui dépasse l'approche traditionnelle, donateur-récepteur, et privilégie un dialogue politique systématique. Notre partenariat est guidé par les principes fondamentaux d'unité de l'Afrique, d'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, de valeurs et d'intérêts communs, ainsi que de participation active et de responsabilité. Ce sont aussi les principes clés de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Lors du quatrième Sommet entre l'Union européenne et l'Afrique, qui s'est tenu en avril dernier à Bruxelles, les dirigeants européens et africains ont renouvelé leurs engagements de travailler ensemble et décidé de mettre l'accent sur cinq priorités, à savoir la paix et la sécurité; la démocratie; la bonne gouvernance et les droits de l'homme; le développement humain; le développement durable et inclusif; la croissance et l'intégration continentale; les problèmes émergents et internationaux. Nous sommes convenus également de

nous consulter et de travailler en partenariat pendant les négociations à venir afin d'aboutir à des résultats consensuels en septembre 2015.

L'Union européenne et ses États membres reconnaissent le rôle essentiel joué par l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans la définition des politiques et des programmes de développement du continent, dans le plein respect des notions de subsidiarité et d'appropriation ainsi que des engagements que nous avons pris à l'égard des besoins de l'Afrique en matière de développement. Nous appuyons le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en tant que principal outil sous conduite africaine pour la surveillance et la promotion de la bonne gouvernance sur le continent. Nous appuyons également le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique ainsi que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Notre objectif est d'appuyer l'intégration politique et économique de l'Afrique grâce à un commerce plus dynamique, un partenariat politique renforcé, une coopération accrue dans de nouveaux secteurs prometteurs et le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national, régional et continental. L'Union européenne et ses États membres demeurent le principal partenaire du continent africain en matière de commerce et de développement.

La promotion de systèmes de gouvernement transparents et démocratiques, respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales, est une composante essentielle de la stratégie commune Afrique-Union européenne. Le but est de faciliter un dialogue ouvert et large sur toutes les questions pertinentes, y compris les droits de l'homme et la pleine jouissance de ces droits par tous.

Nous saluons les progrès accomplis par l'Union africaine pour relever les principaux défis sécuritaires sur le continent, tant par le biais des opérations d'appui à la paix conduites par les Africains qu'à travers l'Architecture de paix et de sécurité africaine. Depuis 2004, nous fournissons un appui financier substantiel de plus de 1,2 milliard d'euros à ces processus. Nous envisageons de poursuivre notre coopération dans d'autres domaines d'intérêt commun, comme cela est stipulé dans l'ambitieuse feuille de route établie lors du Sommet Afrique-Union européenne de 2014. Nous continuerons de travailler en étroite coopération avec les cadres politiques propres à la maîtrise africaine et d'appuyer leur mise en œuvre, en particulier dans le

cadre du partenariat stratégique conjoint Afrique-Union européenne.

L'Afrique continue de payer un lourd tribut aux maladies potentiellement évitables et curables, qui entraînent la mort et des souffrances indicibles tout en entravant le développement économique. Comme d'autres maladies mortelles telles que l'Ebola ou le VIH, le paludisme représente un immense fardeau pour l'Afrique, particulièrement pour les femmes, les enfants et les personnes les plus fragiles. Ces dernières années ont été marquées par des avancées remarquables dans la lutte mondiale contre le paludisme, y compris en Afrique. Nous savons d'expérience que par la prévention nous pouvons obtenir des résultats spectaculaires lorsque les initiatives menées sont étayées par des systèmes de santé solides et efficaces. Mais les progrès seront vite réduits à néant si nous relâchons nos efforts conjoints. Il reste encore beaucoup à faire avant que le nombre de cas et de décès dus au paludisme ne diminue vraiment.

Seuls des investissements durables et une volonté politique nous permettront d'y parvenir. La lutte contre des maladies telles que le paludisme au moyen de systèmes de santé nationaux renforcés est, selon nous, l'un des moyens les plus efficaces de réduire la pauvreté et de promouvoir un développement équitable et durable. Nous devons investir davantage dans le personnel de santé et renforcer les capacités nécessaires pour assurer un accès équitable à la prévention, au traitement et aux soins par la mise en œuvre de la couverture maladie universelle. En tant que principal bailleur de fonds au niveau international, notamment dans le secteur de la santé, l'Union européenne et ses États membres poursuivront leur coopération avec le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, le système des Nations Unies et d'autres organisations et mécanismes pertinents, dont les organisations non gouvernementales et les citoyens, afin d'appuyer les ripostes nationales, renforcer les systèmes de santé et lutter efficacement contre le paludisme et d'autres maladies.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Union européenne et ses États membres restent pleinement déterminés à appuyer l'Afrique et les Africains dans leurs efforts en faveur de la paix, de la gouvernance démocratique, des droits de l'homme et du développement durable.

M. Tin (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du

Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunei Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar.

En tout premier lieu, nous tenons à remercier le Secrétaire général pour ses rapports très complets (A/69/161, A/69/162 et A/69/163), qui nous offrent des mises à jour utiles, des recommandations pratiques et, surtout, des indications sur la voie à suivre concernant le développement de l'Afrique.

L'ASEAN attache une grande importance aux liens de longue date qui l'unissent à l'Afrique. Notre amitié a été scellée lors de la Conférence de Bandung entre les États d'Asie et d'Afrique, qui s'est tenue en Indonésie, il y a six décennies, et où nous avons nourri les mêmes aspirations en ce qui concerne le développement et l'avenir de nos régions. Nos relations, qui reposent sur le respect mutuel et la confiance, ont été encore renforcées grâce à un dialogue régulier au sein d'instances régionales et internationales. Sur la base de cette solidarité et de cette amitié de longue date, l'ASEAN exprime son appui à la mise en œuvre complète et effective du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui incarne une vision collective et un cadre stratégique pour le développement de l'Afrique au XXI^e siècle.

Les pays de l'ASEAN se réjouissent d'apprendre que l'Afrique a connu une croissance économique impressionnante ces dernières années, avec un taux de croissance moyen de 4 % en 2013. C'est à la mise en œuvre du NEPAD que nous devons ce progrès. Nous saluons également les progrès enregistrés par nombre de nos amis africains dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Néanmoins, nous sommes pleinement conscients des obstacles auxquels se heurtent certains pays africains pour atteindre ces objectifs d'ici à 2015. L'ASEAN s'associe donc à l'appel lancé par des partenaires au développement du continent afin que tout soit mis en œuvre pour que les engagements pris à l'égard des pays africains qui n'ont pas encore atteint la plupart des objectifs soient tenus, grâce à une augmentation de l'aide publique au développement (APD) ou des investissements étrangers directs (IED).

Il est essentiel d'aboutir à une position commune sur le programme de développement pour l'après-2015 susceptible de répondre aux préoccupations communes de l'Afrique et de l'Asie. Il est impérieux

de veiller à ce que les efforts que nous déploierons à cette fin soient durables, non exclusifs et axés sur la personne. L'ASEAN est disposée à œuvrer côte à côte avec ses partenaires africains à cette tâche. À cet égard, il importe que les priorités identifiées dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, adoptée par l'Union africaine, fassent l'objet d'une attention particulière et soient pleinement reflétées dans la formulation dudit programme.

La paix et la sécurité sont au cœur de tout développement. Sans paix ni sécurité, il n'est pas de progrès possible. À ce propos, l'ASEAN note que certaines régions du continent africain sont encore touchées par l'instabilité et les conflits armés. En outre, la récente épidémie d'Ebola constitue un frein supplémentaire au développement. Nous louons le travail accompli par le Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique depuis son adoption, en 2001, pour remédier à cette situation.

L'ASEAN se félicite également d'apprendre les progrès réalisés par les pays africains pour mettre en œuvre le NEPAD, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (A/69/161). Il est également encourageant de constater une augmentation de l'APD pour l'Afrique en dépit d'une tendance à la baisse observée ces deux dernières années, ainsi qu'une tendance haussière des flux d'IED.

Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du NEPAD et le succès rencontré par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ont montré que, grâce à leur esprit d'initiative et à leur hauteur de vue, les dirigeants africains étaient à même d'instaurer la paix et le développement sur leur continent. Parallèlement, un partenariat mondial renforcé et durable est encore appelé à jouer un rôle significatif dans l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement sur le continent africain.

Nous nous félicitons également de l'organisation récente de la semaine Afrique-NEPAD et des conclusions de l'examen des partenariats de l'Agence du NEPAD au titre du cadre stratégique 2014-2017, dans lesquelles l'accent est mis sur les questions environnementales et le développement des ressources humaines, tout en privilégiant une approche fondée sur les règles et axée sur les résultats en matière de gestion. En outre, l'ASEAN salue la formulation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'aspiration à une Afrique exempte de conflit. Nous espérons que la communauté internationale et le système des Nations Unies appuieront pleinement la

mise en œuvre de l'Agenda 2063, car il s'agit d'une vision du développement voulue par les Africains eux-mêmes. Dans ce contexte, nous espérons que notre coopération bilatérale, Sud-Sud et triangulaire par le biais de programmes de renforcement des capacités et de bourses permettra de contribuer aux travaux du NEPAD et de déboucher sur des avantages concrets pour les pays africains conformément à leur programme de développement.

Le paludisme est une maladie commune qui représente un très lourd fardeau tant pour les pays de l'Afrique que pour ceux de l'ASEAN. La situation sur le front du paludisme dans les pays de l'ASEAN est variable, mais nous affrontons encore ensemble des défis communs dans la recherche d'une solution. C'est pourquoi l'ASEAN se félicite de l'adoption récente de la résolution 68/308, intitulée « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015 ». Dans cette résolution, les gouvernements sont priés instamment – ainsi que les organismes des Nations Unies, les organisations et les fondations privées – d'unir leurs efforts pour surmonter les obstacles et intensifier les efforts engagés pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action mondial contre le paludisme du Partenariat Faire reculer le paludisme et dans les OMD.

À cet égard, nous saluons l'issue fructueuse, dans notre capitale Yangon, le 29 septembre dernier, d'un forum régional sur les possibilités d'associer les entreprises à la lutte contre le paludisme dans la région Asie-Pacifique. Ce forum d'une journée, organisé par le Partenariat Faire reculer le paludisme et ses partenaires, visait à identifier les possibilités concrètes de renforcer les partenariats public-privé afin d'épauler les stratégies régionales de lutte contre le paludisme. L'ASEAN se réjouit également de l'aide précieuse fournie par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme aux pays en développement dans leurs efforts pour éliminer ces maladies.

Nous saluons également la réponse rapide du Secrétaire général qui a mis en place, à Accra, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. Nous devons tous unir nos forces pour lutter contre l'épidémie d'Ebola, car elle est devenue une menace pour le développement et la sécurité humaine au-delà des frontières de l'Afrique. Les États membres de l'ASEAN appuieront pleinement les efforts de l'Afrique pour lutter contre les maladies pandémiques

et s'engage à partager et échanger des informations fondées sur notre expérience pour lutter contre ce fléau.

Enfin et surtout, l'ASEAN se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle prolonge son aide afin d'accélérer les efforts déployés pour mettre en œuvre les OMD, établir une croissance durable en Afrique et adapter cette aide aux priorités du NEPAD.

Pour terminer, l'ASEAN voudrait réaffirmer sa solidarité et son soutien aux efforts déployés par nos amis africains et la communauté internationale pour faire davantage progresser la mise en œuvre du programme du NEPAD, dans l'intérêt des peuples d'Afrique.

M^{me} Hazara Chana (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de participer à ce débat commun de l'Assemblée générale, qui coïncide avec la semaine 2014 consacrée au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Je me réjouis de vous voir, Monsieur le Président, présider une séance consacrée à un point de l'ordre du jour si important pour l'Afrique et qui correspond parfaitement au thème de la présente session de l'Assemblée générale : « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». L'Afrique est un partenaire important de ce programme de développement mondial. Comme l'Ambassadeur du Malawi et Président du Groupe des États d'Afrique l'a souligné dans la déclaration qu'il a prononcée au nom de ce groupe, et à laquelle la Tanzanie souscrit pleinement, l'Afrique est prête à participer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Nous remercions le Secrétaire général pour ses rapports sur les points de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui (A/69/161, A/69/162 et A/69/163), sa gestion avisée et son engagement de maintenir l'Afrique sur la liste des questions à l'ordre du jour de toutes les activités des Nations Unies. Au nom de l'Union africaine, nous exprimons notre gratitude à M. Ibrahim Assane Mayaki, Directeur exécutif de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD), ainsi qu'à l'ensemble du secrétariat du NEPAD pour leur précieuse contribution à la mise en œuvre des programmes du NEPAD. Nous rendons hommage également au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux qui concourent à la mise en œuvre du programme du NEPAD.

Ce débat commun se déroule dans une période extrêmement critique, alors que le monde se prépare aux négociations intergouvernementales décisives sur le programme de développement pour l'après-2015, qui débiteront au début de l'année prochaine. Cet événement de grande portée suivra la mise en œuvre des mandats de Rio+20, notamment les travaux du Groupe ouvert sur les objectifs de développement durable, qui ont abouti à un ensemble d'objectifs et de cibles utiles devant être intégrés dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous notons avec beaucoup de satisfaction qu'il a été tenu compte des aspirations de l'Afrique en matière de développement reflétées dans la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015. Cela nous laisse espérer que l'Afrique aura la pleine maîtrise des objectifs qui seront adoptés en septembre de l'année prochaine.

Nous sommes convaincus que les propositions issues d'autres processus de Rio+20, parmi lesquels le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, le Forum politique de haut niveau, qui s'est réuni pour la première fois en juin sous l'égide du Conseil économique et social, et la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015, contribueront au programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015, qui répond aux aspirations tant des pays en développement que des pays développés.

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes revêt une importance capitale pour la Tanzanie et l'Afrique. La pauvreté est un défi récurrent auquel il n'a pas été possible de remédier pendant l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est par conséquent impérieux que le programme de développement pour l'après-2015 se consacre aux OMD non réalisés portant sur la pauvreté, la faim, la santé maternelle et infantile, l'élimination de maladies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, et assure un partenariat mondial renforcé pour le développement.

La Tanzanie voudrait rappeler l'importance des moyens de mise en œuvre, qui sont la condition *sine qua non* de la réalisation du développement durable. Nos pays ont décidé de renforcer la mobilisation des ressources intérieures. Nous savons toutefois pertinemment que ces ressources sont insuffisantes pour répondre aux besoins de nos pays et de notre continent en matière

de développement. C'est pourquoi nous appelons les partenaires du développement à honorer les promesses et les engagements contractés à l'égard de l'Afrique dans différentes enceintes, en termes de financement, de commerce, de renforcement des capacités et, surtout, de transfert de technologies.

La Tanzanie attend avec impatience la conclusion des discussions relatives à la création d'un mécanisme de transfert et de dissémination de technologies propres et respectueuses de l'environnement au bénéfice des pays en développement. Je peux seulement dire à ce stade que cela doit faire partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015 tel qu'envisagé dans « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe).

Le NEPAD est la fierté de l'Afrique. Au cours des années qui ont suivi son adoption, il a contribué de façon progressive à la réalisation de la vision et du cadre stratégique de l'Afrique pour une transformation politique et socioéconomique dans des domaines prioritaires, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'intégration régionale et les infrastructures, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles, et la gouvernance politique et économique. Nous sommes convaincus que le programme du NEPAD continuera de prendre pleinement en compte les aspirations de l'Afrique en matière de développement dans le programme de développement pour l'après-2015, comme le stipule l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

Nous avons célébré l'année dernière le dixième anniversaire du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Nous avons célébré cette année l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique, avec l'adoption en juin de la Déclaration de Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour la prospérité partagée et des moyens d'existence améliorés, qui a adopté le nouvel ordre du jour du PDDAA pour la prochaine décennie. Le Gouvernement tanzanien met déjà en œuvre les initiatives de transformation figurant dans la Déclaration, notamment l'augmentation des investissements dans l'agriculture grâce à la mobilisation des ressources intérieures et à un partenariat renforcé, ainsi que la promotion d'une agriculture intelligente face au climat.

Depuis la signature d'un pacte dans le cadre du PDDAA en juillet 2010, le Gouvernement a lancé le Plan d'investissement pour la sécurité alimentaire de la Tanzanie, un plan d'investissement sur 15 ans

dont l'objectif ultime est de contribuer à la croissance économique nationale, aux revenus des ménages et à la sécurité alimentaire, conformément aux aspirations sectorielles et nationales en matière de développement. Des programmes nationaux, tels que le Couloir de croissance agricole de la région australe de Tanzanie et la résolution Kilimo Kwanza, constituent des sources de transformation véritable de l'agriculture tanzanienne. Nous ne pouvons que souligner ici l'importance de la maîtrise et de l'appropriation nationales pour répondre aux aspirations importantes de notre peuple en matière de développement.

Les infrastructures représentent également un secteur important pour la réalisation par la Tanzanie et l'Afrique de l'aspiration au développement durable et à l'intégration régionale. Nous saluons les efforts de l'Agence du NEPAD pour mettre en œuvre de façon régulière le Programme de développement des infrastructures en Afrique, et ce, dans un contexte budgétaire difficile. Le développement d'infrastructures durables nécessitera la mobilisation de ressources financières provenant de toutes les sources possibles, y compris le secteur privé. Nous saluons le Programme d'action de Dakar, adopté en juin dernier, pour le financement de 16 projets d'infrastructure pilotes en Afrique, notamment dans notre sous-région de l'Afrique de l'Est. Nous appelons les partenaires du développement à épauler l'Afrique dans cette entreprise.

La Tanzanie est pleinement attachée au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD, qui vise essentiellement à promouvoir la bonne gouvernance dans tout le continent. Le processus du MAEP s'est révélé être un instrument utile pour le renforcement des capacités pour le suivi de la bonne gouvernance, le développement de partenariats et une meilleure promotion de l'efficacité et de la transparence dans la direction politique. Nous notons cependant que les difficultés auxquelles fait face le Mécanisme l'empêchent de s'acquitter pleinement de son mandat. Nous exprimons notre gratitude aux éminentes personnalités du Groupe africain d'évaluation par les pairs, sous la direction de M^{me} Fatuma Ndangiza, qui ont piloté les travaux du Mécanisme. La Tanzanie figure parmi les 17 pays qui ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Nous veillons à consolider les progrès enregistrés dans le domaine de la gouvernance, qui ont caractérisé notre nation depuis son indépendance.

Nous entreprenons actuellement une réforme constitutionnelle, dont l'objectif final sera la

promulgation d'une nouvelle constitution pour la République-Unie de Tanzanie, qui guidera notre peuple vers un avenir sûr et prospère. Le processus de rédaction de la constitution aborde une étape décisive, avec l'adoption par l'Assemblée constitutionnelle d'un projet de constitution. Le référendum sera la prochaine étape cruciale, car il permettra aux citoyens de se prononcer sur le statut de ce projet de constitution.

Il a été dit, dans cette même salle, que l'Afrique possédait les solutions aux problèmes africains. Je me permets d'ajouter que nos États respectifs détiennent eux aussi les solutions à leurs problèmes intérieurs. Les portes sont toujours ouvertes pour les personnes bien intentionnées qui continuent de prêter main-forte à l'Afrique et à nos pays respectifs afin de les aider à relever la multitude de défis auxquels ils sont confrontés.

Ces 10 dernières années, nous avons enregistré des progrès dans la lutte contre le paludisme. Plus d'un million de vies humaines ont été épargnées et la mortalité globale a été réduite de plus d'un quart, et d'un tiers en Afrique, grâce à la collaboration de diverses parties prenantes. En Tanzanie, nous sommes parvenus à réduire les cas de paludisme chez les jeunes enfants de 44 % entre 2008 et mai 2012. À Zanzibar, les décès dus au paludisme sont proches de zéro. Dans la partie continentale de la Tanzanie, différentes interventions sont menées, notamment des pulvérisations d'insecticide à effet rémanent sur les sites touchés par le paludisme; des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée sont disponibles pour chaque lit; le traitement rapide des personnes infectées par le paludisme; le contrôle et la surveillance en vue de prévenir une réapparition de la maladie et des épidémies. D'autres pays africains connaissent des succès analogues.

Ces interventions ont entraîné une baisse sensible des infections, des maladies et de la mortalité, mais cela ne suffira pas à interrompre la transmission. Le paludisme reste une menace mondiale, qui touche 99 pays et provoque 655 000 décès par an. Le paludisme tue chaque minute un enfant en Afrique. Près de 81 % des cas de paludisme dans le monde surviennent dans la région de l'Afrique – 90 % des décès dus au paludisme se produisent dans la région, dont 86 % concernent des enfants de moins de 5 ans. C'est la raison pour laquelle les stratégies actuelles ne peuvent à elles seules atteindre l'objectif d'une élimination totale de cette maladie. Elles peuvent également comporter un risque de réduction de l'efficacité des moyens utilisés en raison

d'une résistance des parasites et du moustique anophèle aux médicaments et aux insecticides.

Par ailleurs, le Gouvernement a lancé un programme à la fois coûteux et complet destiné à traiter la question de l'accès aux soins sanitaires. Ce programme prévoit la présence d'un dispensaire dans chaque village et d'un centre de santé dans chaque district. Ce programme, qui garantit des diagnostics et des traitements rapides, contribuera certainement au succès de notre lutte contre le paludisme. Pour le mener à bien, nous avons besoin de partenariats et du soutien de la communauté internationale. Nous remercions nos partenaires bilatéraux et multilatéraux de leur appui financier et technique. Nous sollicitons leur appui pour faire pendant aux efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en œuvre cette stratégie anti-paludisme et éliminer définitivement le paludisme de la Tanzanie.

Je ne saurais achever ma déclaration sans évoquer l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, qui porte un nouveau coup à notre économie et à nos peuples. L'Ebola se propage plus vite que nos interventions collectives pour prévenir cette maladie et l'éliminer définitivement. Cette épidémie a révélé la fragilité de nos systèmes de santé et la capacité de nos pays à réagir à des épidémies mortelles. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, l'ensemble du système des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales, pour avoir réagi aussi rapidement en mobilisant la volonté politique et les ressources nécessaires. Dans nos interventions à court et moyen terme, nous devons en priorité sauver les personnes touchées, empêcher la propagation de la maladie et l'éliminer définitivement de la surface de la Terre. Dans le long terme, nous devons nous attaquer aux carences structurelles et aux faiblesses institutionnelles qui caractérisent le secteur de la santé dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

M^{me} Strasser-King (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, alors que je prends la parole pour la première fois, de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session et de vous souhaiter plein succès dans votre tâche. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général pour ses rapports (A/69/161, A/69/162 et A/69/163) et à dire ma reconnaissance aux organisateurs de cet événement.

Ma délégation s'associe à la déclaration que vient de prononcer le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique.

En cette ère de transformation mondiale, la paix et le développement sont encore plus étroitement liés et se renforcent mutuellement. Dans ces conditions, le moment ne pouvait être mieux choisi pour nous concentrer sur la paix et le développement alors que la communauté internationale est aux prises avec des défis allant de la pauvreté, de la faim, des effets dévastateurs des changements climatiques, du terrorisme, de la criminalité organisée et du trafic de stupéfiants, du désarmement, de la reconstruction et du renforcement des économies vulnérables et des sociétés sortant de conflits au bilan actuel des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, que l'Assemblée s'est engagée en 2010 à réaliser d'ici à 2015.

Nous avons beaucoup progressé. Notre route a été cahoteuse et parfois agitée, mais nous avons maintenu le cap. Les effets des changements climatiques, les conflits et les pandémies ont entravé les efforts des États africains. Malgré ces obstacles, nous avons, en tant que continent, accompli des progrès significatifs en freinant la recrudescence des conflits au cours de la dernière décennie.

Ma délégation tient à souligner l'importance que revêtent la paix et la sécurité, qui sont une condition nécessaire au développement en Afrique. Le développement est impossible sans la paix, de même que la paix est impossible sans le développement et qu'une paix et un développement durables ne sont possibles que dans le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Bâtit des sociétés stables et pacifiques en Afrique exige que l'on agisse pour éliminer la pauvreté et les inégalités et pour promouvoir la bonne gouvernance.

La pauvreté étant à la fois la cause et la conséquence de l'instabilité et des conflits, le continent ne pourra réaliser la paix et le développement sans traiter la pauvreté dans son ensemble. À cette fin, le continent poursuivra sa coopération avec toute la communauté internationale pour empêcher le déclenchement de conflits armés.

Plus que toute autre région, l'Afrique a besoin des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons une occasion unique de veiller à ce que des problèmes aussi graves que la pauvreté, la faim, les effets des changements climatiques, les inégalités et

l'emploi des jeunes soient correctement abordés dans le programme de développement pour l'après-2015.

La Sierra Leone fait partie des pays africains qui ont réalisé des progrès remarquables sur le plan de la stabilité politique. Nous continuons d'accorder la priorité à la protection des droits fondamentaux de notre peuple. Nous avons procédé à de profondes réformes du secteur judiciaire en réponse aux demandes nationales et mondiales, pour garantir la protection des droits de nos citoyens et, surtout, améliorer l'accès à la justice pour tous. Nous notons avec satisfaction l'entrée en vigueur l'année dernière du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Dans les domaines touchant la sécurité, la politique, les questions humanitaires et le développement, nous avons pris des mesures destinées à traiter les causes profondes du conflit et à jeter les bases du développement national à moyen et long termes. Nous nous réjouissons des progrès remarquables réalisés par notre pays, en particulier dans le domaine de l'identification et du règlement des tensions et des risques de conflit potentiel, du respect et de la promotion des droits de l'homme, de la consolidation de la paix et de la sécurité et du renforcement des réformes en matière de bonne gouvernance. Ils sont une bonne thérapie pour la guérison d'un pays qui se remet d'un conflit particulièrement dévastateur. Le statut de notre pays est passé de celui de pays inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité à celui de nation qui sert d'exemple pour la façon dont elle est passée de la guerre à la paix et au développement. La Sierra Leone est considérée comme un modèle de pratiques exemplaires au sein de la communauté des donateurs et une réussite en matière de consolidation de la paix. Nous recevons des félicitations pour la façon dont nous traçons la voie menant à une Sierra Leone pacifique, sûre et démocratique.

Alors que nous nous réjouissons des progrès accomplis, les avancées remarquables réalisées après le conflit risquent d'être totalement anéanties si un effort coordonné et vigoureux n'est pas entrepris pour éliminer le virus sans précédent Ebola. Cette maladie a déjà coûté des milliers de vies et menace d'en prendre des milliers d'autres si des mesures radicales ne sont pas prises pour l'endiguer. De toute évidence, les conséquences de l'Ebola ne sont pas seulement terrifiantes, elles rejaillissent aussi sur tout le tissu socioéconomique des pays actuellement touchés. L'épidémie cause de graves problèmes dans les secteurs

agricole, minier, industriel, des transports, touristique et de la construction. L'Ebola représente également une grave menace pour le développement humain, la sûreté de l'État et la réduction de la pauvreté. Les pertes économiques se font déjà sentir et les revenus de l'État s'assèchent. En résumé, l'Ebola nous a imposé une sorte d'embargo économique. Toute activité économique majeure est ralentie ou totalement gelée.

Pour terminer, face à tous ces défis, nous continuerons de faire fond sur les progrès réalisés dans le règlement des priorités clés, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le chômage des jeunes et leur autonomisation, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la prestation efficace des services publics et une croissance solide induite par le secteur privé, qui pourrait se concrétiser par des dividendes de paix plus tangibles.

M. Albuaian (Koweït) (*parle en arabe*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Secrétaire général de ses rapports sur l'examen des engagements concernant le développement de l'Afrique, au titre du point 62 a) et b) de l'ordre du jour, relatif au Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD). Nous avons examiné avec intérêt les rapports publiés sous les cotes A/69/161 et A/69/163, dans lesquels il rappelle les mesures politiques prises par les pays africains et les organisations pour mettre en œuvre le NEPAD dans les quatre domaines thématiques à l'étude : agriculture, sécurité alimentaire et nutrition; financement du développement; stabilité environnementale et changements climatiques; bonne gouvernance.

Je ne saurais manquer de louer tous les efforts consentis pour mettre en œuvre un programme visant la transformation de l'Afrique dans les 50 prochaines années, approuvé par le Sommet de l'Union africaine en mai 2013 et qui fournira un cadre stratégique pour la croissance et le développement durable de l'Afrique. L'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD souligne la nécessité de poursuivre la mise en place de partenariats pour traiter des questions liées à la sécurité, à la sécurité alimentaire, à la pauvreté, aux maladies, aux droits de l'homme et à primauté du droit, ainsi que des questions touchant l'environnement, telles que la désertification et la sécheresse. Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Maged Abdelaziz, Conseiller spécial pour l'Afrique, ainsi que l'Observateur permanent de l'Union africaine,

d'avoir organisé un dialogue de haut niveau, intitulé « Les 50 années à venir : l'Afrique que nous voulons », afin d'accompagner les initiatives du programme de l'Union africaine jusqu'en 2063, contribuant ainsi au développement économique, social et politique.

À la lecture des deux rapports du Secrétaire général, nous sommes vivement préoccupés par le fait que l'Afrique n'a pas atteint son objectif dans le domaine de la lutte contre la faim. Nous sommes également préoccupés par les conclusions du rapport sur l'agriculture et la sécurité alimentaire selon lesquelles les terres arables n'ont pas été à la hauteur de la croissance démographique, puisque 6 % seulement de ces terres peuvent être irriguées. Le taux de personnes souffrant de malnutrition n'a que faiblement baissé de 33 % à 25 % entre 1990 et 2013, alors que la malnutrition touche globalement plus de 13 millions de personnes en Afrique. Le rapport indique également que l'Afrique est confrontée à des défis environnementaux, tels que la déforestation, la détérioration des sols et la perte de la biodiversité. Nous tenons à souligner combien il importe que les recommandations figurant dans le rapport soient prises en considération, notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance, et que les initiatives menées aux niveaux national et international aient toujours pour objectif l'instauration d'une paix durable en Afrique grâce à l'appui apporté à la démocratie, à une paix et une sécurité renforcées et à la lutte contre la corruption.

Un certain nombre de pays africains, en particulier en Afrique de l'Ouest, sont confrontés au défi de l'existence envahissante de l'Ebola. En conséquence, le Koweït, étant donné ses liens historiques très forts avec l'Afrique, a répondu aux appels humanitaires internationaux visant à atténuer les conséquences de la maladie et a débloqué 5 millions de dollars pour répondre à l'appel de fonds de l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'éliminer ce fléau et permettre à tous les peuples de vivre dans la dignité.

Treize années se sont écoulées depuis l'adoption du NEPAD, lequel offre une vision stratégique d'ensemble pour la réalisation du développement politique et social de l'Afrique. Douze années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a organisé un débat de haut niveau sur le NEPAD, le 16 septembre 2002 (voir A/57/PV.10) et adopté la résolution 57/7 en novembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a considéré le NEPAD comme étant le cadre de référence pour le développement de l'Afrique.

Je tiens à souligner que mon pays soutient fermement la coopération mondiale en faveur de l'élimination de la pauvreté, de l'allègement de la dette et de la lutte contre les maladies, telles que le sida et le paludisme, qui se sont aggravées du fait d'un manque de soutien au développement économique et aux projets de développement. Cette situation exigera un effort résolu de la part de la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement et l'ambitieux Agenda 2063 de l'Afrique.

Nous sommes fiers de nos liens historiques avec de nombreux pays africains. Du 18 au 20 novembre 2013, nous avons accueilli le troisième Sommet arabo-africain, sur le thème « Partenaires de développement et d'investissement », en vue de renforcer la coopération arabo-africaine et d'ouvrir de nouveaux horizons pour atteindre la stabilité, le développement et la coopération des pays de ces deux entités. Convaincus de l'importance d'un soutien et d'une assistance aux pays en développement et aux pays les moins avancés dans les domaines humanitaire et du développement, nous avons présenté, à l'occasion de ce Sommet, l'initiative de S.A.R l'Emir du Koweït, le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, qui vise l'octroi aux pays africains d'un prêt à taux préférentiel d'un milliard de dollars sur les cinq années à venir. Une autre initiative prévoit des investissements à hauteur d'un milliard de dollars, en coordination avec la Banque mondiale et d'autres organismes financiers.

Par ailleurs, le prix annuel honorant la mémoire d'Abdul Rahman Al-Sumait, d'un montant d'un million de dollars, a été consacré à la réalisation de projets de développement, sous la supervision du Fonds koweïtien pour le progrès scientifique. Conscient du travail philanthropique remarquable accompli en Afrique par M. Al-Sumait, le Koweït attache beaucoup d'importance au rôle que le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe joue dans 48 pays sur 54, car nous avons confiance dans le travail mené conjointement en faveur des pays en développement. Nos contributions totales à ce fonds s'élèvent à 6,4 milliards de dollars.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que, compte tenu de nos liens historiques avec l'Afrique, de notre héritage de longue date, de nos intérêts, de nos aspirations et de notre destin communs, la communauté internationale, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé doivent travailler de concert afin d'aider l'Afrique à réaliser ses

aspirations et ses ambitions en matière de développement et à faire progresser son économie.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de votre importante déclaration liminaire. La Thaïlande adresse également ses remerciements au Secrétaire général pour son rapport détaillé, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique : douzième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international » (A/69/161). Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, de ses efforts inlassables et saluons sa présence ici, ce matin.

La Thaïlande salue les efforts inlassables de nos frères et de nos sœurs africains pour transformer l'Afrique en un continent d'espoir ou, pour reprendre vos propres mots, Monsieur le Président, en « une Afrique en plein essor ». Le continent africain possède un potentiel considérable et d'innombrables possibilités. Le Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) et d'autres initiatives régionales ont grandement contribué aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique.

Pourtant, malgré ces progrès remarquables, l'Afrique est encore confrontée à plusieurs défis anciens ou nouveaux. Parmi ces défis figurent les conflits politiques et armés, le terrorisme, les changements climatiques, les épidémies, la pauvreté et la famine. Ensemble, nous devons veiller à ce que de tels défis n'effacent pas les succès engrangés ni ne compromettent l'avenir de l'Afrique. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'échéance de 2015 approche à grands pas et des efforts colossaux seront nécessaires pour accélérer la marche vers la réalisation des OMD en Afrique.

La Thaïlande est déterminée à favoriser un partenariat stratégique à long terme avec l'Afrique. Nous avons lancé en 2013 l'Initiative de partenariat Afrique-Thaïlande, un des programmes les plus importants en matière de politique étrangère. Cette initiative de partenariat repose sur trois principaux piliers en matière de coopération : le développement, l'économie, les affaires internationales. C'est pourquoi

nous souscrivons pleinement au programme et priorités du projet Agenda 2063 élaboré par l'Union africaine et à ses priorités, ainsi qu'à la Position africaine commune concernant le programme de développement pour l'après-2015. Pour la Thaïlande, cette vision et ces priorités s'accordent bien avec l'Initiative de partenariat Afrique-Thaïlande, qui vise à formuler et coordonner les grandes orientations d'une coopération mutuellement avantageuse.

Ainsi que le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'agriculture est la clé de la transformation de l'Afrique. Parallèlement à la proclamation de 2014 Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, l'Agence thaïlandaise de coopération internationale pour le développement a mis en œuvre de nombreux projets liés à l'agriculture en Afrique. La priorité est bien entendu donnée au partage du savoir-faire en matière de développement agricole durable et de traitement des produits alimentaires. Les projets de collaboration vont de la culture du champignon en Swaziland, de la culture du riz au Mozambique et des pêches artisanales à Madagascar et au Mozambique jusqu'à la modernisation d'un laboratoire pour des activités d'écloserie au Sénégal. Ces projets vont dans le droit fil des recommandations du Secrétaire général sur la nécessité d'améliorer la productivité en permettant à l'Afrique d'être plus autonome, et d'apaiser les craintes liées à l'insécurité alimentaire.

En matière de santé publique, la Thaïlande coopère activement avec l'Afrique à travers le partage du savoir-faire. Cette coopération se concentre sur le renforcement des capacités humaines pour la prévention et le traitement d'épidémies graves et sur la gestion de la santé publique à l'échelle communautaire.

M. Boureima (Niger), Vice-Président, assume la présidence.

La Thaïlande a également soutenu et coparrainé la résolution 55/284, intitulée « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique », en mettant l'accent sur l'accès universel et équitable aux traitements et médicaments. À cet égard, la Thaïlande est disposée à partager l'expérience qu'elle a acquise dans la mise en place d'une couverture maladie universelle. La couverture maladie universelle peut aider les pays africains à mettre sur pied un système de santé qui offre à la population l'accès universel et la protection financière.

Nous sommes préoccupés par la santé et le bien-être de nos frères et de nos sœurs d'Afrique, notamment de ceux qui sont confrontés à l'épidémie d'Ebola. À ce jour, la Thaïlande a versé 152 000 dollars à l'Organisation mondiale de la Santé pour des achats de riz afin de remédier à la situation de pénurie alimentaire que connaissent les populations vivant dans les zones touchées par l'Ebola. Cette aide alimentaire se poursuivra, tant de la part du Gouvernement thaï que du secteur privé, afin de contribuer à la lutte contre cette épidémie.

En ce qui concerne l'éducation et le développement du capital humain, nous pensons que la croissance économique, le développement durable et la paix et la sécurité à long terme sont indissociables. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par la mise en valeur du capital humain. C'est pourquoi la Thaïlande accorde une haute priorité à cet important domaine de coopération en offrant des bourses d'études et de formation supérieures dans des domaines où nous disposons d'un savoir-faire susceptible d'être utile à l'Afrique. Nous poursuivrons cette coopération pour le développement dans plusieurs domaines, qu'il s'agisse de coopération bilatérale, trilatérale, multilatérale ou Sud-Sud.

Au cours du débat général, dans cette même salle, le mois dernier, de nombreux dirigeants africains ont lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle réponde aux priorités de l'Afrique en matière de développement en les prenant en considération dans le programme de développement pour l'après-2015. Ce point a été souligné de nouveau ce matin par le Représentant permanent du Malawi, au nom des États d'Afrique. La Thaïlande fait sienne cet appel, car les questions touchant la paix et le développement de l'Afrique vont bien au-delà du continent africain. Le maintien de la paix et du développement durable en Afrique doit aussi être la responsabilité commune de la communauté internationale.

La Thaïlande salue l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations régionales, ainsi que l'ONU, qui ont contribué au règlement de ces deux questions fondamentales. Dans un esprit de solidarité, la Thaïlande s'est associée aux efforts mondiaux visant à maintenir la paix et la sécurité en Afrique en participant aux missions de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan et au Libéria. Nous sommes résolus à renforcer notre partenariat pour le développement en Afrique et sommes prêts à partager notre expérience

et nos meilleures méthodes dans les domaines où nous pourrions être utiles à nos frères et sœurs d'Afrique.

M^{me} Hamilton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'occasion qui leur est offerte de procéder à un échange de vues avec leurs collègues sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD). Le présent débat et les questions qu'il soulève – sécurité, gouvernance et croissance économique pour tous, entre autres questions – offrent une occasion d'accompagner davantage l'Afrique sur la voie du développement alors que nous envisageons le développement de ce continent au cours des 50 prochaines années.

Les États-Unis continuent d'appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique en tant que cadre stratégique pour le développement socioéconomique de l'Afrique et vision collective des États africains. Nous soutenons les priorités du NEPAD – démocratisation, bonne gouvernance et transparence économique – ainsi que ses initiatives pour améliorer les infrastructures aux niveaux régional et national, la sécurité alimentaire et la nutrition. Les États-Unis sont impatients de travailler avec l'Union africaine sur l'Agenda 2063.

Les États-Unis se félicitent du dixième anniversaire de la création du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Ma délégation salue le processus du MAEP, qui permet la mise en commun des expériences et le renforcement des meilleures pratiques. Elle note avec satisfaction l'enthousiasme et le dévouement dont fait preuve le secrétariat du MAEP dans ce processus.

Les pays africains sont des partenaires essentiels des initiatives menées par les États-Unis en faveur de la sécurité alimentaire. L'initiative « Feed the Future », lancée en 2013 par les États-Unis, a permis de nourrir 12,5 millions d'enfants grâce à des interventions en matière de nutrition. Cette initiative a permis à près de 7 millions d'agriculteurs et à des producteurs de denrées alimentaires de cultiver plus de 4 millions d'hectares de terres en utilisant de nouvelles technologies et méthodes de gestion. Les États-Unis appuient également le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, qui encourage l'Union africaine et les nations africaines à investir dans le développement de leurs secteurs agricoles.

La Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition s'est étendue à 10 pays africains. Elle englobe désormais plus de 160 entreprises locales et internationales. Elle a débloqué 7 milliards de dollars pour des projets d'investissement deux ans seulement après son lancement. Grâce à la Nouvelle Alliance et aux partenariats Croissance en Afrique, plus de 2,6 millions de petits agriculteurs bénéficient déjà de services, de formations, de contrats d'approvisionnement ou de production.

Les États-Unis appuient fermement les efforts fournis par l'Afrique pour créer une croissance économique large, durable et non exclusive, et félicitent les pays qui adoptent des stratégies visant à réduire la pauvreté et le chômage et à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. Les États-Unis appuient tout particulièrement les efforts destinés à créer des environnements propices aux affaires afin de favoriser le développement. Dans ce contexte, les États-Unis expriment leur gratitude à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD qui soutient les initiatives de tel ou tel gouvernement en partenariat avec l'Union africaine, l'ONU et la Banque africaine de développement. Des environnements prévisibles et transparents propices au commerce sont essentiels pour attirer l'investissement national et étranger, et pour une croissance durable du secteur privé.

En août 2014, à l'occasion du Sommet États-Unis-Afrique, le Président Obama a annoncé plusieurs mesures, notamment le soutien à des États-Unis l'investissement par le biais de la Société d'investissements privés à l'étranger, afin de stimuler le développement de l'Afrique. Parallèlement, nous prévoyons l'électrification de 60 millions de foyers et d'entreprises en Afrique grâce à de nouveaux engagements pris dans le cadre de l'initiative « Power Africa ». Nous souhaitons également le renouvellement à long terme de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique.

L'appui international est important, mais la croissance dépend, avant tout, des réformes que les Africains eux-mêmes mèneront à bien. Nous appelons à davantage de réformes pour attirer l'investissement, promouvoir un environnement transparent propice aux affaires, réduire les barrières commerciales et promouvoir l'intégration régionale. Les États-Unis sont disposés à contribuer au renforcement des capacités commerciales de l'Afrique sur les plans intérieur et mondial.

Les États-Unis exhortent la communauté internationale à convenir, d'ici à septembre 2015, d'un programme de développement efficace et ambitieux pour l'après-2015. Ma délégation attache la plus haute importance aux objectifs du Millénaire pour le développement non réalisés, tout en reconnaissant la nécessité d'aller plus loin et en nous penchant sur les moteurs bien connus du développement durable, en particulier l'égalité et l'autonomisation des femmes, la croissance inclusive et durable, la durabilité énergétique, la paix et la gouvernance. Le programme de développement pour l'après-2015 appelle l'élaboration d'un vrai partenariat mondial. Un tel partenariat va au-delà de l'aide traditionnelle et prévoit des initiatives et des investissements provenant de tous les pays et de toutes les sources.

Comme l'a souligné le Président Obama, le mois dernier, au cours du débat général (voir A/69/PV.6), les États-Unis sont engagés dans un programme de développement visant à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. En coopération avec leurs partenaires africains, les États-Unis aideront les citoyens à s'alimenter par eux-mêmes, à relancer leur économie et à soigner leurs malades. En œuvrant ensemble, nous pouvons faire en sorte que tous nos enfants vivent dans la dignité et avec des perspectives d'avenir.

Ma délégation saisit avec satisfaction l'occasion qui lui est offerte d'aborder le point à l'ordre du jour, intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique ». Les États-Unis sont résolus à travailler avec les gouvernements nationaux et d'autres partenaires pour mettre un terme aux décès causés par le paludisme. L'Initiative présidentielle pour lutter contre le paludisme, lancée en 2005, a permis au Gouvernement américain d'allouer la somme record d'1,2 milliard de dollars sur cinq ans à la lutte contre le paludisme en Afrique sub-saharienne. La stratégie adoptée dans le cadre de cette initiative s'est prolongée sur la période 2009-2014, l'objectif étant d'obtenir un résultat sur l'ensemble de l'Afrique en réduisant de moitié l'incidence du paludisme parmi 70 % des populations à risque en Afrique sub-saharienne. L'initiative présidentielle pour lutter contre le paludisme couvre désormais 19 pays d'Afrique, ainsi que des pays de la sous-région du Grand Mékong en Asie du Sud-Est. Pour la seule année 2013, plus de 45 millions de personnes ont été protégées contre le paludisme grâce à l'action préventive de l'Initiative. Elle a permis la fourniture de plus de 48 millions de traitements contre le paludisme

et de 51 millions de tests de diagnostic rapide. Grâce à l'appui des États-Unis, les pays peuvent renforcer leurs propres capacités dans la lutte contre cette maladie.

Les investissements dans la prévention et le contrôle du paludisme ont eu des retombées positives pour des millions d'enfants, de femmes enceintes et de familles en Afrique. C'est une véritable réussite, mais beaucoup reste à faire. L'Initiative présidentielle pour lutter contre le paludisme prévoit la mise au point d'une nouvelle stratégie pour la période 2015-2020. Cette stratégie tracera les grandes lignes de la démarche adoptée par le Gouvernement américain dans sa coopération avec les pays partenaires pour accélérer les progrès et la maîtrise du paludisme, nous rapprocher de l'objectif de l'élimination du paludisme en tant que menace majeure sur la santé publique et de la perspective encore plus réelle d'une Afrique débarrassée du paludisme.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La recherche de la paix et du développement par les pays africains se trouve de nouveau à la croisée des chemins. L'économie africaine est florissante grâce aux progrès remarquables accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) et le maintien de la stabilité et de l'élan donné au développement. Par ailleurs, du fait de la crise financière internationale, des conflits régionaux et des questions urgentes à régler, en particulier l'épidémie récente d'Ebola en Afrique de l'Ouest, la crise humanitaire en Afrique s'amplifie. Cette situation renferme de redoutables défis pour l'Afrique dans ses efforts pour réaliser la paix, la stabilité et le développement.

Le développement de l'Afrique fait partie intégrante de la coopération internationale pour le développement et ce n'est que par la promotion du développement de l'Afrique que nous pouvons faciliter la réalisation de la prospérité au niveau mondial. La communauté internationale doit attacher une grande importance à la coopération stratégique avec l'Afrique et contribuer à sa mise en œuvre. À ce propos, la Chine souhaite faire les propositions suivantes.

Premièrement, la priorité doit être accordée au développement de l'Afrique dans le programme de développement pour l'après-2015. La communauté internationale doit aider l'Afrique à accélérer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, la priorité doit être

accordée aux besoins de l'Afrique. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, fournir aux pays africains une aide financière et technique et les appuyer dans le renforcement des capacités. Les pays en développement doivent renforcer la coopération Sud-Sud afin de compléter la coopération Nord-Sud. La communauté internationale doit œuvrer au renforcement d'un environnement propice au développement de l'Afrique, notamment en augmentant son aide financière, en soutenant le commerce et en envisageant une réduction, voire une annulation de la dette.

Deuxièmement, la communauté internationale doit se rassembler pour aider les pays de l'Afrique de l'Ouest à endiguer l'épidémie d'Ebola. Cette épidémie qui s'étend à toute l'Afrique de l'Ouest fait peser une grave menace sur la vie et la santé des populations locales. Elle est devenue un défi sécuritaire non traditionnel pour la communauté internationale. La priorité absolue doit être donnée à la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour lutter contre Ebola en appuyant fermement la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. Il est indispensable de dépêcher davantage de personnel sanitaire et d'experts dans les zones touchées, de fournir des équipements et du matériel de protection, d'aider à soigner les personnes infectées, d'améliorer les tests de dépistage et d'aider les communautés locales dans la prévention et le contrôle de l'Ebola. Les pays doivent aussi augmenter leur aide à l'Afrique, afin de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la santé publique.

Troisièmement, les pays africains doivent être épaulés dans leurs efforts pour atteindre la paix et la stabilité. La communauté internationale doit respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies et, sur la base du plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays africains intéressés, promouvoir activement la paix et faciliter les négociations visant le règlement pacifique des différends. La communauté internationale doit renforcer la coordination et la coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales africaines, aider l'Afrique à renforcer ses institutions dans le domaine de la sécurité collective et encourager le règlement des problèmes africains par les Africains eux-mêmes et par des moyens africains.

La Chine et l'Afrique partagent depuis toujours un même destin et des liens de fraternité. Quelle que soit l'évolution de la situation internationale, la Chine

sera toujours aux côtés de ses frères africains. Nous serons toujours l'ami le plus fidèle et le plus fiable de l'Afrique. Le renforcement de l'unité et de la coopération avec les pays africains a toujours été la pierre angulaire essentielle de la politique étrangère chinoise. Lors d'un déplacement en Afrique, en mars 2013, le Président chinois, M. Xi Jinping, a rappelé les principes directeurs de sincérité, de résultats concrets, de sympathie et de bonne foi régissant les relations de la Chine avec l'Afrique, qui servent de ligne directrice utile pour les relations et la coopération entre la Chine et l'Afrique. Lors de sa visite en Afrique en mai 2013, le Premier Ministre chinois Li Keqiang a dévoilé le Cadre 461. Celui-ci vise à donner une nouvelle impulsion à la coopération sino-africaine et à renforcer le nouveau partenariat stratégique entre les pays.

Depuis la création du Forum de coopération sino-africaine en l'an 2000, la Chine a coopéré activement avec les pays africains dans le cadre de ce Forum. En 2012, la Chine a fourni une aide à 51 pays africains ainsi qu'à l'Union africaine. En 2013, le volume des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique a atteint 220,2 milliards de dollars. Depuis cinq ans, la Chine est le partenaire principal de l'Afrique et les investissements directs chinois en Afrique ont représenté plus de 25 milliards de dollars. Le Gouvernement chinois s'emploie activement à mettre en œuvre les initiatives d'aide annoncées par le Président Xi Jinping et le Premier Ministre Li Keqiang pendant leur visite en Afrique, à savoir l'octroi d'un prêt de 30 milliards de dollars sur trois ans, le versement de 2 milliards de dollars au Fonds de développement sino-africain, de 10 millions de dollars pour la préservation de la faune en Afrique, et le développement d'un partenariat de coopération pour la construction d'infrastructures transnationales et transrégionales et le Programme « Talents africains ». La Chine continuera d'accompagner les pays africains dans leurs efforts pour lutter contre les maladies, notamment le paludisme et le sida.

Le Gouvernement chinois est vivement préoccupé par l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Au début de cette année, quand les premiers cas d'Ebola ont été détectés dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, le Gouvernement chinois a immédiatement prêté main forte. Au cours des mois d'avril, août et septembre, nous avons fourni au deux pays touchés 234 millions de RMB sous forme d'aide humanitaire, qui comprenait des équipements de prévention, de contrôle et de traitement, de la nourriture et des espèces. Par ailleurs, nous avons dépêché près de 200 experts et du personnel médical

dans les zones touchées, afin de lutter contre l'épidémie aux côtés des populations de ces pays.

La détérioration de la situation sanitaire en Afrique de l'Ouest résultant de l'épidémie d'Ebola nous inquiète beaucoup. Le Premier Ministre Li Keqiang a annoncé, lors du sommet Asie-Europe de Milan, en Italie, le déblocage d'une quatrième tranche d'aide de 100 millions de RMB, comprenant 60 ambulances, 100 motocyclettes, 10 000 kits de prévention, 150 000 équipements de protection individuels. En outre, la Chine va dépêcher un autre groupe d'une dizaine d'experts et prévoit de former 10 000 personnels aux soins, à la prévention des communautés et au contrôle de l'épidémie. À l'heure où nous parlons, l'épidémie d'Ebola continue de se propager en Afrique de l'Ouest. Nous resterons aux côtés des pays de l'Afrique de l'Ouest en ces temps difficiles, pour surmonter ensemble les difficultés et lutter contre cette maladie jusqu'à la victoire finale.

Je terminerai en réaffirmant que la Chine continuera d'appuyer le NEPAD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour contribuer à la promotion du développement et de la prospérité de l'Afrique.

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous réitérer ses félicitations pour votre accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et à vous redire son plein appui dans la conduite de nos travaux.

Dans le cadre de cette séance plénière, ma délégation, qui s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique, voudrait s'appesantir sur la mise en oeuvre de l'initiative visant à faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

Le paludisme reste malheureusement un problème majeur de santé publique en Afrique en général et au Togo en particulier. De ce fait, il figure au premier rang des pathologies parasitaires rencontrées dans mon pays, tant sur le plan de la morbidité que de la mortalité, en raison des conditions climatiques qui favorisent particulièrement la reproduction des moustiques. Il est la première cause de consultation, d'hospitalisation et de décès dans les formations sanitaires du pays. Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes constituent les cibles les plus vulnérables pour cette pathologie. En 2013, environ 881 600 cas ont été enregistrés dans le pays. Parmi ces cas, 40 % étaient des

enfants de moins de 5 ans. Sur la même période, 4 % des décès enregistrés dans les formations sanitaires du pays étaient liés à cette maladie.

Le lourd tribut que les enfants payent au paludisme continue d'interpeller les organisations régionales, en particulier l'Union africaine qui, dans la déclaration adoptée lors du Sommet spécial sur l'élimination du VIH /sida, la tuberculose et le paludisme, tenu à Abuja, au Nigéria, les 15 et 16 juillet 2013, a invité les États membres à prendre des dispositions urgentes pour réduire, voire éradiquer la vulnérabilité des enfants à l'heure où existent des outils de diagnostic et d'intervention efficaces.

Pour sa part, mon pays met en oeuvre son troisième Plan stratégique national de lutte contre le paludisme 2011-2015, axé sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et dont les fondements résident dans l'accès universel des populations aux interventions majeures de lutte contre la maladie. Ce plan quinquennal bénéficie de l'appui du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dans le cadre du projet de renforcement des services de prévention et de prise en charge du paludisme pour un accès universel au Togo.

Avec l'aide d'autres partenaires, mon pays a mis en oeuvre l'administration de sulfadoxine-pyriméthamine aux femmes enceintes; la prise en charge des cas de paludisme simple avec les combinaisons thérapeutiques à base des dérivés d'artémisinine aussi bien au niveau des formations sanitaires que dans la communauté; la distribution, en routine, des moustiquaires imprégnées d'insecticide aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. Aux trois campagnes nationales, organisées en 2005, 2006 et 2008, pour le retraitement de masse des moustiquaires ordinaires disponibles dans les ménages s'ajoutent deux campagnes nationales de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA), dont celle de 2011 et la plus récente, tenue du 5 au 9 septembre 2014, qui a permis de distribuer environ 4 millions de MILDA sur toute l'étendue du territoire national.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier tous les partenaires techniques et financiers qui accompagnent constamment le Togo dans la lutte contre le paludisme. À terme, pour le Togo, il s'agit de porter au moins à 80 % l'utilisation des moustiquaires imprégnées au sein de la population, d'assurer la protection intégrale des femmes enceintes

par le traitement préventif intermittent ainsi que la prise en charge correcte et rapide de la totalité des cas de paludisme confirmés. La réalisation de ces objectifs nécessite une implication plus accrue des partenaires extérieurs auxquels ma délégation voudrait lancer un appel pressant en vue du renforcement du partenariat mondial contre les maladies endémiques et la mobilisation optimale des ressources financières nécessaires à cette fin.

Au moment où nos pays s'emploient à améliorer leur dispositif sanitaire, notamment par la mise en oeuvre de programmes et stratégies tournés vers la réalisation des OMD, l'apparition en Afrique de l'Ouest de la fièvre hémorragique à virus Ebola met, à coup sûr, un frein aux efforts de santé publique déployés face aux ressources limitées des États. Face à la propagation de cette épidémie dont l'épicentre se trouve malheureusement au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, mon pays espère vivement, qu'à l'instar de la mobilisation contre le paludisme, l'élan de solidarité observé en riposte à l'Ebola, qui se traduit par l'envoi de personnels de santé, des contributions financières et la fourniture de matériels et d'équipements, va se poursuivre et déboucher sur la mise en place de systèmes de santé plus viables et performants. Ce n'est qu'au prix d'efforts soutenus et coordonnés que nous pouvons arrêter la progression de cette épidémie en Afrique de l'Ouest et éviter qu'elle ne se propage au monde entier.

M. Chinyonga (Zambie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est offerte d'aborder de point de l'ordre du jour. La Zambie s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique.

La Zambie salue les rapports du Secrétaire général sur la question inscrite à l'ordre du jour. Ils coïncident non seulement avec la dernière partie de la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi avec les délibérations actuelles sur le programme de développement pour l'après-2015, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Comme les rapports du Secrétaire général l'indiquent, des progrès significatifs ont été enregistrés dans différents aspects du développement, mais il reste beaucoup à faire pour préserver et faire fond sur les progrès enregistrés jusqu'ici, particulièrement dans le domaine de la santé, sur lequel je centrerai ma déclaration. La lutte contre le VIH et d'autres maladies

transmissibles, telles que le paludisme et la tuberculose, doit donc être renforcée. Parallèlement, l'escalade récente de l'épidémie d'Ebola doit être maîtrisée. À ce propos, je tiens à souligner que ma délégation a déjà fait part de ses craintes dans d'autres réunions de l'Assemblée générale au cours de la présente session. Ebola représente un danger dont les conséquences potentielles ne doivent être sous-estimées dans aucune enceinte.

Le paludisme demeure un problème de santé publique majeur en Zambie. Il touche de façon disproportionnée les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les membres fragiles et pauvres de la société, et représente un lourd fardeau économique et social pour les ménages et les communautés dans leur ensemble. Mon Gouvernement est fermement convaincu qu'une Zambie débarrassée du paludisme est possible. À cet égard, nous avons mis en place un cadre politique et juridique pour veiller à ce que la lutte contre le paludisme ne rencontre aucun obstacle. Le Gouvernement a appliqué cette règle dans ses grandes politiques de développement national, notamment sa politique nationale de santé et le plan stratégique national de lutte contre le paludisme. La stratégie adoptée par le Gouvernement prévoit une exonération des taxes sur l'importation d'équipements pour lutter contre le paludisme, tels que les moustiquaires et les produits chimiques servant aux pulvérisations intradomiciliaires d'insecticide à effet rémanent, et une augmentation des dotations budgétaires en faveur des programmes de lutte contre le paludisme.

À l'heure actuelle, parmi les principales interventions de prévention figurent les pulvérisations intradomiciliaires d'insecticide à effet rémanent, les moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée et le traitement préventif intermittent des femmes enceintes. Les interventions sanitaires s'appuient sur une gestion rapide et efficace des cas, axée principalement sur la fourniture de soins aux personnes atteintes de paludisme. L'un des éléments clefs de ces soins est l'utilisation d'outils de confirmation de diagnostic tels que les tests de diagnostic rapide du paludisme et la microscopie.

La Zambie a obtenu, durant la Décennie pour faire reculer le paludisme, des résultats remarquables en matière de réduction de l'incidence du paludisme, qui ont été attribués aux méthodes intégrées de lutte contre le paludisme. À cette fin, mon pays s'est appuyé sur

l'ambitieux Plan stratégique national de lutte contre le paludisme pour 2011-2015 auquel j'ai déjà fait référence.

L'objectif est de mettre ce plan en œuvre en se fondant sur la surveillance, considérée comme un type d'intervention, et conjuguée au renforcement de tous les autres types clefs d'intervention. Il est censé permettre d'assurer un meilleur accès aux malades potentiels par le recours aux structures locales, en faisant en sorte que tous les produits nécessaires soient disponibles et en assurant un suivi et une évaluation constants. Les agents sanitaires locaux jouent un rôle décisif s'agissant de garantir l'accès aux soins de santé et d'assurer une gestion globale et intégrée des maladies, y compris le paludisme et la pneumonie. En outre, cette action associe les responsables locaux et les faiseurs d'opinion aux activités de lutte antipaludique.

Les mesures que je viens de citer ont permis au Gouvernement et à ses partenaires de coopération de mettre en place de solides structures institutionnelles. La Zambie s'est associée avec enthousiasme aux chaînes ainsi créées aux niveaux régional et international par l'intermédiaire d'initiatives telles que les manifestations régionales communes consacrées au paludisme dans le cadre de la semaine de lutte contre le paludisme organisée par la Communauté de développement de l'Afrique australe, par la mise en place de réseaux régionaux visant à permettre la réalisation des objectifs communs de prévention et de lutte antipaludiques, tel le réseau régional d'Afrique australe, et par la mise en place d'initiatives transfrontières entre les pays de la région et au-delà.

Pour terminer, je tiens à souligner à quel point est globalement positif l'effet d'une forte volonté politique telle qu'illustrée par l'augmentation des crédits budgétaires affectés au financement de la lutte contre le paludisme et par l'établissement de nouveaux partenariats à tous les niveaux. Tout ce que je viens d'évoquer nous a appris que le renforcement intégré de l'ensemble des interventions efficaces de lutte antipaludique donne de bons résultats. Et nous considérons qu'avec une coopération accrue, nous pouvons faire encore mieux.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique. Ma délégation tient également à adresser ses félicitations au Président de

l'Assemblée générale pour l'organisation de la présente séance.

Nous voudrions en outre remercier le Secrétaire général de ses rapports sur la question à l'examen (A/69/161, A/69/162 et A/69/163), qui paraissent à un moment décisif pour nous, étant donné que l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche à grands pas et que nous nous préparons à aborder l'ère du programme de développement pour l'après-2015. Nous considérons la séance d'aujourd'hui comme une occasion de faire le bilan de ce qui a été fait depuis l'an 2000 et de mettre le programme de développement pour l'après-2015 en adéquation avec les propres priorités de l'Afrique pour l'avenir, telles que définies dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, vision mobilisatrice et ambitieuse de l'Afrique que nous voulons, présentée dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Cela dit, la communauté internationale doit encore tout mettre en œuvre pour honorer les engagements pris par le passé en vue d'aider le continent à atteindre les buts qu'il s'est donnés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Je tiens à saisir également cette occasion pour saluer le rôle de coordination joué par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, grâce auquel nous avons pris part à la Semaine de l'Afrique, manifestation couronnée de succès qui a porté sur la coopération régionale au sein du NEPAD et dans le cadre des efforts internationaux déployés à l'ONU.

Notre continent poursuit ses progrès dans le développement des infrastructures avec la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures, présidée par l'Afrique du Sud et animée par sept chefs d'État et de gouvernement très engagés. L'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures s'inscrit dans le cadre du PIDA, en ce qu'il s'agit d'une initiative visant à appliquer une direction politique stratégique à la mise en œuvre des projets importants du Plan d'action prioritaire du PIDA, afin de l'accélérer, en repérant, pour les éliminer, les blocages, les chaînons manquants et les goulets d'étranglement.

Ainsi, des progrès sont actuellement faits, par exemple, en vue d'ajouter le chaînon manquant du projet de route transsaharienne qui couvre plus de 4 500 kilomètres et relie l'Algérie au Nigéria, avec un financement assuré de 40 millions de dollars aux

fins de la poursuite des travaux sur le projet. Ce dernier devrait être achevé en 2016. La composante fibre optique du projet a également enregistré des progrès non négligeables, avec un taux d'achèvement de 60 %. L'Égypte a récemment organisé la première réunion du comité directeur des États concernés par l'Itinéraire de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée. Les progrès se poursuivent également le long du couloir Nord-Sud, puisque plusieurs problèmes et projets liés aux infrastructures artificielles et naturelles sont actuellement examinés.

L'un des principaux obstacles révélés, toutefois, par le Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, en juin, est l'importance de l'appui nécessaire au renforcement des capacités pour la préparation des projets. Des projets ont ainsi été dégagés, et les bailleurs de fonds attendent généralement que des projets bancables apparaissent sur le nombre des projets potentiels, mais le principal goulet d'étranglement est précisément la capacité de mettre les projets dégagés en état d'inciter les banques à les financer. L'Afrique a besoin d'un appui urgent pour combler cette lacune essentielle dans le processus de développement des infrastructures.

Outre les infrastructures, l'autre priorité clef pour le développement de l'Afrique est l'agriculture. Ma délégation tient à féliciter les pays africains qui ont réussi à affecter comme ils s'y étaient engagés au moins 10 % des recettes du budget de l'État à l'agriculture, conformément à l'objectif fixé à Maputo en 2003 par la Conférence de l'Union africaine. Dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), nous nous sommes également engagés à parvenir à une augmentation de 6 % par an de la productivité agricole. Environ 45 pays africains participent maintenant au processus engagé dans le cadre du PDDAA, ce qui est important compte tenu du rôle essentiel que joue l'agriculture dans la transformation et le développement de l'Afrique et dans la lutte contre la pauvreté, la faim et le chômage. C'est également important en ce que cela démontre que l'Afrique est déterminée à jouer un rôle moteur et à prendre des mesures pour réaliser les priorités et activités qu'elle s'est collectivement fixées. Le rôle des partenaires internationaux est d'aider l'Afrique à intensifier encore et accélérer ses propres efforts.

L'industrialisation de l'agriculture par la voie de l'agro-industrie est le catalyseur de futures transformations structurelles. L'agro-industrie s'inscrit

dans un effort plus vaste tendant à ce que les pays puissent être bénéficiaires à la source, en ajoutant eux-mêmes une plus-value à leurs propres ressources plutôt que de demeurer perpétuellement fournisseurs de matières premières.

Dans le secteur de la santé, en revanche, nous pouvons et devons faire beaucoup plus. À cet égard, nous aimerions souligner l'importance du développement des investissements à long terme dans les technologies et l'innovation sanitaires. L'effroyable crise déclenchée dernièrement par le virus Ebola en Afrique de l'Ouest montre qu'il est manifestement dans notre intérêt à tous de faire en sorte que l'Afrique dispose d'un solide système de santé. Elle démontre aussi clairement le lien entre santé et développement, compte tenu des ravages que fait le virus, en dehors des tragiques pertes humaines, sur le plan économique et du progrès social dans les pays touchés, et en particulier le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée. Nous appelons donc la communauté internationale à intensifier rapidement tous les efforts de lutte contre le fléau de l'Ebola.

Le NEPAD a toujours été présenté comme un programme global et intégré, fondé sur l'idée qu'il ne peut y avoir de développement sans paix, ni de paix sans développement. C'est pourquoi nous continuons de voir l'Afrique apporter des solutions africaines à des problèmes africains par le biais de mécanismes tels le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises. Tout est actuellement mis en œuvre par les dirigeants africains pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, y compris par le déploiement de contingents sur le terrain et la fourniture de ressources. Voilà pourquoi il est essentiel que nous continuions de resserrer la coopération entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Afin d'encourager et de promouvoir la bonne gouvernance en Afrique aux niveaux politique, économique, social et de l'entreprise, nous restons attachés au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Désormais, selon mes informations, le nombre de membres a atteint 34 en 2014, et 17 pays ont déjà fait l'objet à ce jour d'un examen. Ce système d'autoévaluation est unique au monde dans la transparence de son fonctionnement et sa portée, et on ne saurait trop insister sur ses avantages sous-jacents. Nous demandons instamment qu'un appui soit fourni

aux pays qui ont fait l'objet d'un examen et qui ont élaboré leur plan d'action national.

En conclusion, nous sommes reconnaissants à M. Ibrahim Assane Mayaki, Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, pour tout le travail qu'il a fait et continue de faire avec son équipe. Nous devons tous faire davantage encore pour appuyer le travail qu'il effectue, avec l'Agence, principal organe technique de l'Union africaine, afin de coordonner et de faciliter la mise en œuvre à titre prioritaire des programmes et projets africains recensés.

Nous devons également veiller à ce que toute notre action soit en phase avec l'Agenda 2063 et en soutiennent sa réalisation. Nous continuons d'apprécier la méthodologie structurée adoptée par le système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du NEPAD en tant que programme de développement socioéconomique de l'Union africaine. Le travail qu'effectuent actuellement, en particulier, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que le plaidoyer, la coopération, la coordination et l'appui qu'ils proposent, sont à cet égard vivement appréciés. Ensemble, nous pouvons – et nous devons – encore réaliser beaucoup de choses pour parvenir à l'Afrique que nous voulons tous, et réaliser et pérenniser la croissance et la belle histoire de l'essor de l'Afrique.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais dire tout d'abord que c'est pour moi un immense privilège que de prendre la parole à la présente séance sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) puisque, depuis Tokyo, jusque tout récemment, je m'étais consacré à la question du développement de l'Afrique dans le cadre du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), ainsi qu'à l'élaboration de son cadre d'aide au développement, en tant que Directeur général chargé des affaires africaines au sein de notre Ministère des affaires étrangères. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux et réconforté de savoir que les efforts que nous avons consentis dans le cadre du processus de la TICAD sont dûment et adéquatement reconnus dans le rapport du Secrétaire général sur le NEPAD (A/69/161). Au paragraphe 58, le Secrétaire général fait observer que la première réunion ministérielle de suivi de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD-V) tenue à Yaoundé en mai 2014 a approuvé

l'ambitieuse Matrice d'exécution du Plan de Yokohama qui contient 617 initiatives concrètes de développement, traduisant l'ardente détermination de la communauté internationale à œuvrer à l'essor du développement de l'Afrique.

La TICAD-V, tenue en juin, n'avait pas pour seules préoccupations les financements et les chiffres. Quand je dis financements et chiffres, je fais allusion à des aspects tels que l'engagement pris par le Japon d'offrir de 2013 à 2017 à l'Afrique un programme d'aide d'un montant pouvant aller jusqu'à 32 milliards de dollars, à partir de ressources privées et publiques, et dont le Japon met déjà en œuvre un volet équivalant à environ 6 milliards de dollars. Mais plutôt que de se concentrer seulement sur ces financements et ces chiffres, il convient de dire que la TICAD-V a permis de mobiliser notre volonté politique collective et de mettre en place un solide plan directeur au bénéfice commun des pays africains, du Japon et de la communauté internationale. Ce cadre directeur reprend trois priorités fondamentales : premièrement, la construction des infrastructures et le développement des ressources humaines sont essentiels à la croissance économique de l'Afrique; deuxièmement, l'agriculture doit devenir rentable, c'est-à-dire qu'elle doit évoluer de l'économie de subsistance à l'autosuffisance économique, et qu'il faut viser à cultiver pour gagner de l'argent plutôt qu'à cultiver pour manger; et, troisièmement, il faut encourager le commerce et l'investissement dans le secteur privé, en plus de l'aide publique au développement.

C'est pourquoi je suis ravi de ce que ces priorités soient dûment réitérées dans le rapport du Secrétaire général. Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, ainsi que le Secrétaire exécutif du NEPAD, M. Ibrahim Assane Mayaki, de leur travail acharné. En outre, je voudrais insister sur l'importance du rôle joué par les communautés économiques régionales africaines dans le développement de l'Afrique, y compris le maintien de la paix et de la stabilité. C'est à cet égard que le Premier Ministre du Japon, M. Shinzo Abe, a organisé avec les présidents de sept communautés économiques régionales africaines, le mois dernier à New York, une table ronde au sommet sur l'amélioration des infrastructures en Afrique.

Nous réaffirmons également un autre principe de la TICAD-V, à savoir qu'une paix et une stabilité

prolongées sont des conditions préalables fondamentales du développement socioéconomique de l'Afrique. Comme l'a précisé le Secrétaire général dans le cadre de l'examen qu'il fait dans son rapport des causes des conflits (A/69/162), il existe de nombreux cas alarmants de conflits nouveaux ou en cours en Afrique, malgré les progrès très importants qui ont été accomplis dans l'ensemble du continent. Le Japon partage la grave inquiétude suscitée par ces questions et déploie pour sa part des efforts à cet égard. Ainsi, le Japon a promis de verser 1 milliard de dollars sur cinq ans aux fins de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire dans la région du Sahel. Nous avons déjà versé plus de 220 millions de dollars. La paix et la stabilité perdues, si elles ne sont pas dûment rétablies, risquent de retarder considérablement le développement de l'Afrique, de rendre plus difficile la réalisation de notre objectif d'éliminer la pauvreté et de devenir en fin de compte un énorme fardeau pour la communauté internationale à l'avenir. C'est-à-dire que nous devons prendre rapidement des mesures pour enrayer le conflit, empêcher son aggravation et restaurer la paix et la stabilité.

Je trouve extrêmement encourageant le rapport du Secrétaire général qui aborde les causes du conflit et prend acte des efforts accrus déployés par les pays africains pour régler la question. Je tiens à rendre hommage aux efforts déterminés de l'Union africaine et des communautés économiques régionales dans le cadre de la consolidation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Ces efforts attestent de l'appropriation africaine, principe le plus fondamental de la TICAD. Le Japon attache une grande importance au rôle que jouent, dans le domaine de la paix et la stabilité, les institutions régionales spécialisées dans le développement de l'Afrique.

J'ai dit qu'il était très important de prendre des mesures rapides, et cela s'applique également au secteur de la santé. Le Japon estime que les crises sanitaires émergentes, comme l'épidémie d'Ebola qui fait rage en Afrique de l'Ouest, font peser une très lourde menace sur le bien-être et le développement de l'Afrique et qu'il faut s'y attaquer sans délai et avec un grand sentiment d'urgence. Lors de la réunion de haut niveau consacrée à la lutte contre l'épidémie de maladie à virus Ebola (voir S/PV.7279) qui s'est tenue pendant la semaine du débat général de la soixante-neuvième session, le Premier Ministre Abe a promis une assistance supplémentaire de 40 millions de dollars en vue de renforcer les mesures déjà annoncées. Dans le cadre de cette promesse, le Japon

a déjà alloué 22 millions de dollars aux organisations internationales compétentes et réfléchit actuellement à la manière d'allouer les 18 millions de dollars restants.

Je voudrais également aborder un autre thème du présent débat : le paludisme. Nous nous félicitons des progrès significatifs réalisés face à la maladie dans de nombreux pays. En même temps, nous sommes préoccupés par la charge de morbidité élevée de la maladie dans plusieurs États. À cet égard, le Japon a annoncé l'an dernier que, à compter de 2014, il apporterait une contribution de 800 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les années à venir. Nous pensons que notre contribution au Fonds mondial apportera un appui robuste aux efforts déployés par les pays africains pour lutter contre le paludisme.

Je voudrais, pour conclure ma déclaration, exprimer toute mon appréciation et tout mon appui à la Semaine de l'Afrique. Les thèmes sont nombreux et des questions cruciales sont abordées, mais je voudrais souligner l'importance de la résilience face aux catastrophes naturelles, notamment les sécheresses et les inondations, en Afrique. Le Japon va accueillir la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en mars 2015. Je voudrais inviter tous les États Membres à y assister, notamment les pays d'Afrique, et ce, au plus haut niveau possible.

M. Narang (Inde) (*parle en anglais*) : C'est pour l'Inde un grand honneur que de prendre part à cet important débat consacré au développement et au bien-être de l'Afrique.

Expression commune d'une vision collective du développement socioéconomique de l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a réalisé des progrès louables. L'Inde accorde une grande importance à l'objectif principal du NEPAD, à savoir susciter une croissance économique vaste et équitable qui permettra à l'Afrique de réduire la pauvreté et de mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

L'Afrique a fait des progrès impressionnants sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), même si lesdits progrès sont inégaux et hésitants. Nombre des objectifs et cibles ne sont toujours pas atteints, et il faudra, en cette dernière année, consentir des efforts renouvelés et insuffler un ultime élan pour venir à bout des difficultés. Alors que la communauté internationale négocie un nouveau programme de développement pour l'après-2015, nous

sommes convaincus qu'il est temps que nous nous réengagions collectivement à accorder la plus haute importance aux intérêts de l'Afrique. Les besoins et les priorités de ce continent doivent être au cœur du programme de développement pour l'après-2015.

Une croissance économique sans exclusive, régulière et soutenue, est indispensable pour éliminer la pauvreté; elle est donc également un objectif politique central. Le rapport du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour (A/69/161) indique que la croissance du PIB africain a été plus rapide d'un point que la moyenne mondiale en 2013. En outre, selon les prévisions données par les Perspectives économiques de l'Afrique 2014, la croissance économique de l'Afrique devrait retrouver son taux d'avant la crise, soit 6,5 %. C'est une bonne nouvelle. Néanmoins, la croissance économique devra s'accélérer considérablement si l'Afrique veut écorner durablement les niveaux de pauvreté.

Pour maintenir cette dynamique de croissance, il est vital que la communauté internationale apporte un appui constant et renforcé aux priorités du NEPAD. Il faudra augmenter les investissements dans les infrastructures, tant économiques que sociales, et dans les capacités productives du développement industriel. C'est là aussi un domaine prioritaire du partenariat noué entre l'Inde et l'Afrique.

Le rapport du Secrétaire général signale à raison qu'un partenariat mondial renforcé et durable aiderait de manière cruciale l'Afrique à poursuivre ses récentes avancées en matière de développement et à accélérer les progrès vers la réalisation des OMD. Les engagements pris par la communauté internationale doivent être honorés aussi rapidement que possible. Si les montants d'aide publique au développement (APD) versés à l'Afrique ont augmenté légèrement en 2013, la part de l'Afrique dans les allocations au titre de l'APD reste inchangée, or, comme nous le savons, le niveau moyen de l'APD est très en-deçà du seuil de 0,7 %.

La question du niveau d'endettement tolérable, qui est au cœur des débats de la présente séance de l'Assemblée générale, est une source de préoccupation majeure pour l'Afrique. Selon une analyse du Fonds monétaire international, près de 20 % des pays africains courent un risque élevé de surendettement. Dans un tel contexte, le mandat de la résolution 68/304, pour l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine, prend tout son sens.

Le débat de ce jour intervient alors que certains pays d'Afrique sont confrontés à ce que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a appelé la crise de santé publique la plus grave de l'époque contemporaine. La gravité du problème et de la menace que représente l'épidémie mortelle à virus Ebola en Afrique de l'Ouest exige d'urgence une intervention concertée de la communauté internationale.

L'Inde a déjà participé activement à des initiatives multilatérales de lutte contre des crises de santé publique – comme en atteste notre réponse face à la crise du VIH/sida il y a dix ans en Afrique et en Asie. Dans le cadre de la présente crise, l'Inde a apporté une assistance financière immédiate à trois des pays affectés – la Sierra Leone, le Libéria et la République de Guinée – et a proposé 500 000 dollars à l'OMS pour lui permettre d'intensifier ses efforts. À la suite de cela, l'Inde a contribué à hauteur de 10 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola du Secrétaire général, et a donné 2 millions de dollars supplémentaires pour l'achat d'équipements de protection afin de lutter contre l'Ebola.

Le rapport du Secrétaire général sur le NEPAD confirme que l'interaction et la coopération entre l'Afrique et l'Inde ne cessent de s'intensifier. Les investissements indiens en Afrique se sont considérablement étendus et, comme en atteste le rapport, sont riches d'avantages pour des secteurs de l'économie africaine aussi variés que les technologies de l'information et des communications, l'automobile, les produits pharmaceutiques, l'ingénierie, l'énergie et les produits chimiques, pour n'en citer que quelques-uns. Aujourd'hui, le partenariat entre l'Inde et l'Afrique est multiforme. Qui plus est, ce partenariat est conforme aux priorités et feuilles de route que l'Afrique elle-même s'est fixées pour son développement.

La valeur cumulative des échanges commerciaux entre l'Inde et l'Afrique, qui ont connu une forte augmentation de 31,8 % par an entre 2005 et 2011, a été estimée à plus de 72 milliards de dollars en 2013-2014. Les investissements indiens en Afrique sont évalués à plus de 35 milliards de dollars. Au cours des 10 dernières années, l'Inde a ouvert des lignes de crédit à des conditions préférentielles d'une valeur de 6,7 milliards de dollars en faveur des pays africains, ce qui représente plus des deux tiers de la totalité des lignes de crédit accordées par l'Inde. Des milliers d'étudiants et experts africains bénéficient des programmes de formation

indiens dans le cadre de divers projets, y compris, l'année dernière, notre programme de coopération technique et économique. Durant la même période, un certain nombre d'institutions de renforcement de capacités ont été créées, et plusieurs autres sont en train d'être mises en place.

En outre, l'Inde a contribué régulièrement aux activités de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain depuis 1960. À l'heure actuelle, plus de 6 500 Casques bleus indiens sont déployés en Afrique. Au fil des ans, grâce à sa participation engagée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, l'Inde a aidé de nombreux pays africains à régler des problèmes résultant de conflits interétatiques et intra-étatiques, de la faiblesse de leurs institutions et de l'effondrement de leurs économies, et a contribué aux efforts visant à réinstaller des millions de personnes déplacées.

Pour terminer, je voudrais réitérer la détermination indéfectible de l'Inde à approfondir et à renforcer son partenariat avec l'Afrique en vue de réaliser les priorités de développement fixées par les pays africains dans le cadre du NEPAD. Par ailleurs, l'Inde accordera une grande importance aux intérêts de l'Afrique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

M. Annakou (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général de ses rapports (A/69/161, A/69/162 et A/69/163) portant sur les points de l'ordre du jour à l'examen. Je tiens également à remercier S. E. l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, et le Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de tous les efforts qu'ils déploient au nom de l'Afrique.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le NEPAD, lancé il y a plus de 10 ans, est l'un des principaux instruments à mettre l'accent sur l'engagement des dirigeants et des pays africains à faire avancer le continent grâce à un véritable partenariat. Ce partenariat permettra de réaliser la vision africaine d'un continent progressiste et développé qui garantit une vie digne à sa population et contribue à la paix et à la sécurité internationales. En dépit de tous les progrès réalisés ces dernières années pour promouvoir le développement,

la croissance économique et le développement social, ce qui a permis d'atteindre de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le continent se heurte encore à de nombreux obstacles et défis qui l'empêchent de réaliser certains OMD, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement et de l'énergie.

Au vu des grands défis auxquels l'Afrique est confrontée – qu'il s'agisse de ses efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement restants ou les objectifs de développement durable qui seront au cœur du programme de développement pour l'après-2015 –, il faudra que les pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris à l'occasion de grandes conférences des Nations Unies. Il s'agit notamment d'apporter un appui aux pays africains en les aidant à parvenir à la stabilité économique et à attirer des investissements, avec la participation effective du secteur privé, et de faciliter le transfert de technologies, notamment en vue d'éliminer la pauvreté, qui reste un problème très pressant. Par conséquent, il faut redoubler d'efforts pour augmenter la production agricole, conformément à la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, en fixant de nouvelles priorités et en tirant parti de la technologie et des investissements dans le secteur agricole afin de garantir la sécurité alimentaire de tous les habitants du continent au niveau de la quantité et de la qualité.

En ce qui concerne le développement, un domaine où l'individu est tout à la fois l'instrument principal et l'objet central, je voudrais évoquer la gravité de la situation sanitaire en Afrique en raison de la prévalence élevée des maladies transmissibles et non transmissibles, en particulier la maladie mortelle à virus Ebola. Actuellement, chaque semaine en Afrique de l'Ouest, 10 000 personnes environ seraient infectées par ce virus. Cela signifie qu'un grand danger pèse sur les Africains et risque de se répandre dans d'autres pays à travers le monde, vu que l'Afrique ne peut pas contenir cette maladie avec ses faibles moyens. Par conséquent, nous devons impérativement mobiliser d'urgence tous nos efforts et les technologies dont nous disposons pour lutter contre cette épidémie de la maladie à virus Ebola avant qu'elle ne fasse des ravages au sein de la population africaine et ne se répande partout dans le monde.

S'agissant de la paix et de la sécurité en Afrique, nous devons renforcer la coopération institutionnelle,

prévenir les conflits, maintenir la paix, garantir le respect des droits de l'homme, réaliser le désarmement et consolider la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance afin de parvenir à la stabilité politique et économique en Afrique.

Enfin, ma délégation tient à souligner que la Libye, après son relèvement, – en dépit des conditions de sécurité très précaires et de l'instabilité qui règnent dans notre pays, et de la paralysie qui frappe notre économie et notre processus de développement – souhaite coopérer efficacement avec les pays africains en vue de faire avancer le NEPAD pour apporter le progrès, la croissance et la prospérité à tous les pays africains grâce à la coordination, à des efforts conjoints et à l'engagement sur la base des accords de coopération que nous avons signés avec un certain nombre de pays africains. Cela nous permettra d'atteindre les OMD restants et de nous préparer à mettre en œuvre le programme de développement durable pour l'après-2015, d'autant plus que l'Afrique regorge de jeunes ressources humaines et de vastes ressources naturelles qui lui permettront, si elles sont utilisées à bon escient, de réaliser la vision ambitieuse qu'elle a de devenir un continent progressiste, à même d'apporter une contribution constructive au progrès, à la stabilité, au bonheur, à la prospérité et au bien-être de l'humanité.

M. Benhamadi (Algérie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué cette séance importante et par la même occasion, souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Ibrahim Hassane Mayaki, Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'Algérie se félicite du rapport du Secrétaire général sur le NEPAD (A/69/161) et de l'éclairage qu'il apporte sur cette question. Nous tenons également à remercier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et son équipe compétente et dévouée, dirigée par le Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, de leur précieuse contribution au renforcement de l'appui international au développement de l'Afrique, grâce à leur action de plaidoyer et d'analyse.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique.

Lancée à Abuja en 2001 pour ouvrir la voie à la Renaissance africaine, l'idée du NEPAD est née d'un impératif politique : la nécessité que les Africains comptent principalement sur eux-mêmes pour sortir

le continent de la pauvreté et mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation. C'est à cette fin que le NEPAD a mis les questions de paix, de sécurité, de démocratie, de bonne gouvernance, de droits de l'homme, d'autonomisation des femmes et de bonne gestion économique au cœur du développement durable. Tout en reconnaissant les difficultés politiques, économiques et sociales auxquelles s'est heurté le développement de l'Afrique depuis des décennies, le NEPAD est également l'expression de la volonté de l'Afrique de mettre en place un nouveau partenariat fondé sur les principes d'une prise en charge par les Africains et, surtout, d'une appropriation des processus.

Alors que la communauté internationale est sur le point de se lancer dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, il est crucial d'accorder une attention particulière à l'Afrique dans ce processus. Pour sa part, l'Union africaine a réussi à adopter il y a plus d'un an la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015. Outre qu'elle réaffirme les principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées, la Position africaine commune réitère également les principes de droit au développement et d'équité, ainsi que de responsabilité et de responsabilisation mutuelle. Elle offre par ailleurs une marge de manoeuvre décisionnelle aux politiques et programmes pour l'Afrique mis au point au niveau national, y compris un appui adapté à la mise en œuvre du NEPAD. En outre, en faisant de la paix et de la sécurité son cinquième pilier, dans l'optique d'un développement durable réellement sans laissés pour compte, la Position consacre également une attention particulière aux populations des États connaissant, ou se relevant, d'importants niveaux de violence.

Après une décennie de mise en œuvre, le NEPAD, en tant que programme de l'Union africaine, a produit un certain nombre de résultats encourageants. La promotion du développement des infrastructures considéré comme moteur de l'intégration et du développement de l'Afrique a conduit à l'adoption en 2010 du Programme de développement des infrastructures en Afrique par les chefs d'État de l'Union africaine.

S'agissant de la mise en œuvre du projet défendu par l'Algérie pour compléter l'autoroute et le gazoduc transsahariens, qui doivent relier l'Algérie et le Nigéria, nous nous réjouissons de noter que l'obtention des 40 millions de dollars nécessaires au financement du

chaînon manquant du projet d'autoroute transsaharienne, couvrant plus de 4 500 km, permettra d'achever ledit projet d'ici à 2016. Nous notons également avec satisfaction que la composante fibre optique du projet, reliant l'Algérie, le Niger et le Nigéria, a enregistré des progrès notables, 60 % du projet étant désormais achevé. Par ailleurs, des progrès importants ont également été réalisés dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui vise à atteindre un taux de croissance de 6 % dans le secteur agricole en affectant à ce secteur 10 % des budgets nationaux. Aujourd'hui, 45 pays participent au PDDAA, et 39 d'entre eux ont déjà adopté un plan national d'investissement agricole.

Bien que des progrès aient été réalisés pendant l'année écoulée vers une accélération de la croissance et du développement social, certaines difficultés persistent, avec notamment des progrès limités dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En tant que tel, l'appui constant de la communauté internationale est essentiel si l'Afrique veut atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment grâce à un partenariat mondial pour le développement. À cette fin, nous appelons les partenaires de développement à poursuivre leurs efforts afin d'honorer les engagements qui leur incombent à l'égard de l'Afrique, y compris ceux qui concernent l'aide publique au développement, qui a connu une baisse de 5,6 % en 2013. Toutes les parties prenantes doivent réaliser des efforts importants en faveur du développement de l'Afrique, seule région qui risque de ne pas réaliser les OMD avant l'échéance de 2015. À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (A/69/163), qui contribuera certainement à l'intensification des efforts en vue de les réaliser pleinement.

Pour finir, nous ne savons que trop bien que la prospérité mondiale ne peut exister sans une prospérité, également, de l'Afrique. Les efforts déployés par l'Afrique pour éliminer la pauvreté et la faim, créer des emplois et assurer un développement durable doivent s'accompagner d'un appui soutenu de la part de ses partenaires de développement internationaux. Alors même que la communauté internationale poursuit ses travaux en vue de définir un nouveau programme, faire en sorte que ses efforts reflètent pleinement les besoins et les priorités de l'Afrique contribuera grandement au renforcement des progrès du continent,

tout en consolidant ses acquis récents en matière de développement.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Je voudrais, de prime abord, m'associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je tiens d'emblée à féliciter le Secrétaire général de la qualité des rapports à l'examen dans le cadre des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance (A/69/161, A/69/162 et A/69/163).

S'agissant, tout d'abord, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), il y a lieu de souligner que le débat de ce jour se tient dans un contexte marqué par divers processus dont la portée aura des répercussions certaines sur le développement de l'Afrique. Je citerai tout d'abord la conclusion heureuse des travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, dont le rapport mentionne à juste titre, tout comme d'autres rapports, aussi bien les besoins des pays connaissant des situations particulières, comme les pays d'Afrique, que la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique et le NEPAD. Je pourrais également relever la publication du rapport du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, qui nous interpelle sur la nécessité de donner corps à nos engagements de financement, notamment de financement du développement de l'Afrique.

Le Secrétaire général souligne fort à propos que la publication de son rapport sur le NEPAD coïncide avec le Sommet pour le financement des infrastructures en Afrique, tenu les 14 et 15 juin 2014 à Dakar, dont les participants ont adopté le Programme d'action de Dakar pour le financement des projets prioritaires d'infrastructures régionales. Il évoque par ailleurs la Déclaration solennelle adoptée par le Sommet de l'Union africaine le 26 mai 2013 à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, dans laquelle les principales priorités du programme de développement de l'Afrique ont été définies pour les 50 prochaines années, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'industrialisation.

Qu'il me soit permis de dire un mot sur ces deux thématiques cruciales pour le développement de l'Afrique que sont les infrastructures et l'industrialisation. Le déficit en infrastructures est l'un des plus graves défis auxquels nous faisons face, en ceci qu'il entrave sérieusement l'intégration de l'Afrique et sa compétitivité dans le

marché mondial. Ce déficit hypothèque par ailleurs les efforts de développement et d'intégration de l'Afrique dans les domaines économique, social et environnemental. Ma délégation se réjouit à cet égard de l'amélioration de la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), lancé en 2010 comme stratégie-cadre pour le développement des infrastructures à l'échelle régionale et continentale. Néanmoins, et comme le souligne à bon escient le rapport du Secrétaire général, le financement du PIDA reste un défi à relever.

Dans cette veine, il y a lieu de saluer l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures du NEPAD, qui met en place un cadre politique d'émulation de projets inter-régionaux en matière d'infrastructures prioritaires pris en charge personnellement par sept chefs d'État et de gouvernement africains. Dans le même esprit, les perspectives du Programme d'action de Dakar laissent présager un accroissement du taux de réalisation des projets pilotes d'infrastructures. Il convient enfin de souligner avec satisfaction le lancement par la Banque africaine de développement de l'initiative « Africa50 » destinée à mobiliser plus de 100 milliards de dollars auprès des secteurs public et privé pour financer des projets prioritaires d'infrastructures régionales sur le continent au cours des 50 prochaines années.

S'agissant de l'industrialisation, ma délégation est d'avis qu'elle est indispensable à la transformation structurelle des économies africaines en ceci qu'elle engendre la valeur ajoutée et la diversification économique. L'industrialisation est un puissant outil capable de générer une croissance économique inclusive et durable, de créer des emplois productifs et le travail décent et, enfin, de sortir des millions de personnes de la pauvreté.

Comme le soulignent plusieurs rapports, la structure enclavée de la plupart des économies africaines tend à concentrer l'activité économique sur le secteur extractif et la production de matières premières, sans véritables retombées sur les autres secteurs. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315) note à cet égard, en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, que les investissements directs étrangers sont essentiellement enregistrés dans les secteurs extractifs, dont le lien avec le reste de l'économie du pays est très fragile. Cet état de choses ne génère que peu d'emplois, aiguille la richesse vers les secteurs riches en ressources naturelles, favorise les inégalités et constitue un ferment d'agitation sociale.

Pour en venir à bout, l'Afrique n'a d'autres choix que l'industrialisation et le renforcement des capacités de production. La reconnaissance de cette réalité par l'Agenda 2063 et le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable donne des raisons d'espérer. L'industrialisation aidera les pays africains à renforcer, à travers la création de richesses et la fiscalité, la mobilisation des ressources domestiques qui, à leur tour, peuvent aider à atteindre d'autres objectifs de développement.

Au regard de ce qui précède, les efforts nationaux de renforcement du tissu industriel, ainsi que les priorités continentales contenues dans le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, méritent d'être soutenus.

L'intégration des priorités du NEPAD dans les programmes nationaux de développement des pays africains est un motif de satisfaction. En ce qui concerne particulièrement le Cameroun, plusieurs initiatives ont été prises au cours des douze derniers mois. Je ne mentionnerai ici que quelques exemples.

Dans le domaine de l'agriculture, le Gouvernement camerounais a validé, il y a quelques mois, son Plan national d'investissement agricole, qui vise à investir plus de 6,5 milliards de dollars dans le développement de l'agriculture sur une période de sept ans. Ce faisant, le Cameroun ambitionne de mobiliser, sur fonds propres, 58 % de ce montant, se conformant ainsi au Pacte régional de partenariat pour la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique qu'il a signé le 17 juillet 2013. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, l'Agence du NEPAD a établi un partenariat avec l'Université de Dschang au Cameroun pour mener la formation, le développement des capacités dans la gestion des risques agricoles dans la sous-région de l'Afrique centrale. Dans le même ordre d'idées, le Cameroun fait partie des six pays où a été menée une étude sur les meilleures pratiques en matière d'adaptation de l'agriculture face aux changements climatiques. Dans le domaine du genre, le Cameroun fait également partie des cinq pays africains ayant servi de cadre au lancement du Programme quinquennal de soutien sur le genre, les changements climatiques et l'agriculture.

En ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation, le Cameroun a continué à prendre une part active au Programme d'action consolidé, y compris au

moyen de l'initiative sur les indicateurs africains de la science, de la technologie et de l'innovation, dont il est l'un des pionniers.

Pour ce qui est de la santé, le Cameroun fait partie de la phase 2 du Projet de formation aux professions d'infirmiers et de sages-femmes en Afrique, dont l'objectif principal est d'améliorer les qualifications des infirmières et des sages-femmes au niveau universitaire supérieur et notamment jusqu'au master professionnel.

Au plan de l'intégration sous-régionale, le Cameroun a abrité, du 21 au 22 octobre 2013, la cinquième session du Mécanisme sus-régional de coordination de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD en Afrique centrale. Aux termes de ces assises, 116 projets ont été retenus pour la période 2013-2016 dans les domaines ci-après : le développement des infrastructures, la gouvernance, la paix et la sécurité, le développement industriel, le commerce, l'accès aux marchés, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la science et la technologie, la lutte contre le VIH / sida, l'emploi, la formation et l'amélioration des cadres institutionnels pour le développement.

Le Cameroun prend note de l'analyse que fait le Secrétaire général du soutien international au développement de l'Afrique. Aux termes de son rapport, « La réponse de la communauté internationale ne peut qu'être qualifiée de mitigée ». (A/69/161, par. 52)

En ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), même si les chiffres préliminaires indiquent une augmentation de 5 % de l'aide fournie à l'Afrique, il n'en demeure pas moins que notre continent ne reçoit que 38 % de volume total de l'APD, une situation que le Secrétaire général dit ne pas cadrer avec « l'engagement déclaré d'accorder la priorité à l'Afrique dans la répartition de cette aide ». Par ailleurs, les engagements pris à Gleneagles en 2005 par le Groupe des Huit de doubler le montant de l'aide attribuée à l'Afrique sont loin d'être honorés.

Le fardeau de la dette a gravement compromis les efforts déployés par les pays en développement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre jusqu'à présent pour résoudre ce problème comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Malgré l'impact positif de ces initiatives, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel l'allègement

de la dette à lui seul « n'est pas la solution miracle aux problèmes de développement des PPTE. C'est une condition nécessaire mais pas suffisante, qui doit s'accompagner d'une assistance supplémentaire, sous la forme à la fois d'un financement du développement et d'un renforcement des capacités. »

L'accès de l'Afrique aux marchés mondiaux et le commerce équitable sont de la plus haute importance pour notre continent. Comme mentionné dans l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce,

« il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique ».

En outre, le commerce international est identifié comme l'un des six domaines fondamentaux par lesquels les pays en développement peuvent mobiliser le financement du développement. Le document final de Rio+20 se réfère au commerce international comme « un moteur pour le développement et la croissance économique soutenue ». Cependant, la situation actuelle reste un sujet de grave préoccupation pour l'Afrique qui ne représente que 3 % des exportations mondiales.

Nous nous félicitons de l'adoption du premier accord commercial multilatéral approuvé par l'Organisation mondiale du commerce à l'occasion de la neuvième conférence ministérielle tenue à Bali en décembre 2013. Les dispositions liées à la facilitation devront, comme nous l'espérons, être bénéfiques à l'Afrique du fait de la diminution des tarifs douaniers qu'elles pourraient entraîner. Néanmoins, ma délégation demeure d'avis que, aussi bien le Cycle de Doha, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement que le programme de développement pour l'après-2015 devraient garantir un système commercial favorable au développement dans le but de réduire les mesures de distorsion des échanges, d'améliorer l'accès des produits africains sur le marché, de renforcer les capacités commerciales, y compris par la diversification des exportations et, enfin, de développer le commerce intra-africain.

Je me permets de conclure mon propos par un mot sur le soutien du système des Nations Unies au NEPAD. Le Cameroun se félicite du renforcement du mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant en Afrique à

l'appui de l'Union africaine, du NEPAD et du système des groupes thématiques. Il est encourageant, comme nous le rappelle le rapport du Secrétaire général (A/69/161), de noter que la quinzième session du mécanisme, qui a eu lieu en mars 2014 à Abuja, a mis en lumière la nécessité d'adapter tous ses groupes thématiques à la vision stratégique de l'Union africaine, aux plans stratégiques du NEPAD pour la période 2014-2017 et à l'Agenda 2063.

Le Cameroun note, comme le souligne le Secrétaire général au paragraphe 17 de son rapport (A/69/163), que la méthode retenue pour procéder au premier examen biennal prévoyait un délai insuffisant et devrait par conséquent être révisée à l'avenir. À ce sujet, le rôle joué par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, à qui nous renouvelons notre ferme appui, demeure d'une importance cruciale. Son renforcement, décidé par la résolution 68/247 devrait, j'en suis sûr, contribuer à le rendre plus efficace dans l'accomplissement de ses mandats. Nous ne doutons pas qu'il répondra à nos attentes dans la mise en œuvre de la résolution 66/293, notamment concernant le fonctionnement satisfaisant du mécanisme de suivi chargé d'examiner le respect des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Toute la semaine qui vient de s'écouler, la Semaine de l'Afrique, nous a montré tout ce que le Bureau du Conseiller spécial est capable de faire. Nous le remercions pour cela.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 2011(XX) du 11 octobre 1965 et à la décision 56/475 du 15 août 2002, je donne la parole à l'observateur de l'Union africaine.

M. Mayaki (Union africaine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union africaine.

C'est avec plaisir que je félicite chaleureusement M. Sam Kahamba Kutesa de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Nous ne doutons pas que, sous son mandat, nous assisterons à un nouvel engagement mondial en faveur d'une paix durable, d'un développement qui profite à tous et de la coopération.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est essentiel aux efforts de transformation du continent. Les dirigeants africains ont réaffirmé leur volonté politique de contribuer à accélérer la mise en œuvre du NEPAD sous l'égide de l'Union africaine.

Le renouveau de l'Afrique a pour base les réformes des systèmes de gouvernance mises en œuvre dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), établi en 2003. Le Mécanisme est l'épicentre de la consolidation de la démocratie et de la diffusion des meilleures pratiques entre les États membres de l'Union africaine, témoignant ainsi de la volonté d'améliorer tous les aspects de la gouvernance.

(l'orateur poursuit en français)

Trente-quatre États membres de l'Union africaine ont rejoint de manière volontaire le Mécanisme. Dix-sept pays ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs et le second cycle d'évaluation est en cours.

(l'orateur reprend en anglais)

Au niveau institutionnel, le MAEP est en train d'être complètement réorganisé, avec d'une part son intégration à l'Union africaine et d'autre part le renforcement de la coopération et des synergies avec les organisations régionales compétentes et les programmes régionaux pertinents. À cet égard, le secrétariat du MAEP a été repositionné pour réellement jouer le rôle d'institution principale de l'Afrique en matière de gouvernance.

En tant qu'organe technique de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD axe ses efforts sur la coordination stratégique de la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires du continent. Ce rôle est encore plus important aujourd'hui dans le contexte de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la position commune de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015.

Le NEPAD continue de mener la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Ayant déclaré 2014 année de la transformation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique, nous donnons suite à la déclaration adoptée en juin à Malabo lors du Sommet de l'Union africaine et élaborons une stratégie pour 2025. Outre l'intensification de nos efforts pour accroître les investissements dans l'agriculture grâce au respect de l'engagement pris à Maputo d'affecter au moins 10 % du budget de l'État à l'agriculture, nous disposons d'un solide cadre de responsabilité et de résultats. En coopération avec la Commission de l'Union africaine et les partenaires de développement, l'Agence du NEPAD met également en œuvre un programme pour une agriculture climatiquement rationnelle, un programme pour l'égalité des sexes et un programme

relatif aux changements climatiques. Nous avons en outre mis en place une plateforme de coordination pour une agriculture africaine climatiquement rationnelle avec plusieurs communautés économiques régionales, partenaires de développement et organisations non gouvernementales. L'objectif final est d'aider 25 millions de foyers agricoles d'ici à 2025.

Le développement des infrastructures demeure essentiel pour favoriser une croissance durable et sans exclusive, et le contexte économique actuel offre une occasion exceptionnelle de remédier au manque d'infrastructures. Sous la direction de M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président du NEPAD, le Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique a été organisé en juin. Avec l'appui de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Agence japonaise de coopération internationale, ce sommet a permis de mobiliser des investissements pour la construction d'infrastructures modernes, à commencer par 16 projets recensés dans le cadre du Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

S'appuyant sur le Programme d'action de Dakar et l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures, présidée par le Président sud-africain Jacob Zuma, l'Agence du NEPAD s'emploie à accélérer la mise en place de couloirs de développement et la préparation des projets d'infrastructure en coopération avec l'Initiative Africa 50, menée par la Banque africaine de développement. L'appui collectif du secteur privé africain, en Afrique et dans le monde entier, est indispensable pour parvenir à mobiliser les investissements nécessaires à la mise en œuvre de projets d'infrastructure régionaux.

De manière générale, l'Agence du NEPAD continue de coordonner les programmes grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie 2014-2024 pour l'Afrique en matière de science, de technologie et d'innovation ainsi que du Programme d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique, qui vise à améliorer l'accès, en temps voulu, à des médicaments de grande qualité et efficaces, le but étant de donner une impulsion à la mise en œuvre du Plan d'action pour la production pharmaceutique de l'Union africaine.

La place d'une Afrique nouvelle sur la scène internationale est essentielle pour la paix, la stabilité, le progrès et la sécurité durables. Le programme de développement pour l'après-2015 ne peut servir de catalyseur aux efforts de l'Afrique que si l'ensemble de l'approche adoptée pour l'élaboration des programmes s'appuie sur le constat que le développement est un processus d'autonomisation et d'autonomie.

Mais l'Afrique continue de connaître des problèmes fondamentaux. Un exemple typique est l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, qui rend impérative une action solidaire mondiale unie. Une intervention politique rapide, collective et bien coordonnée est essentielle, et c'est pourquoi nous nous félicitons de la mise sur pied de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. Ce défi nous montre qu'il importe de renforcer les capacités des systèmes de santé publique dans bon nombre de pays africains. On ne saurait trop insister sur les dimensions multisectorielles des ripostes adoptées face aux problèmes de santé publique, notamment le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida et l'Ebola.

C'est dans ce contexte que l'Union africaine lancera l'Agenda 2063 en tant que stratégie à long terme. L'Afrique a consacré les 50 dernières années à vaincre le colonialisme et l'apartheid. L'Union africaine pense que durant les 50 prochaines années, il faudra se concentrer sur une transformation structurelle et un développement sans exclusive dans l'optique d'instaurer des changements socioéconomiques. Avec sept aspirations prioritaires, l'Agenda 2063 est un appel à l'action pour la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique.

Ce qui importe, c'est que l'Afrique œuvrera de concert avec la communauté internationale pour « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». Le facteur primordial est que le nouveau programme mondial doit appuyer et compléter les priorités et les efforts de développement de l'Afrique. L'objectif, notamment, d'éliminer l'extrême pauvreté par une approche multidimensionnelle est d'une importance critique pour l'Afrique et indispensable à la mise en œuvre et à la concrétisation d'une deuxième décennie du NEPAD.

Nous sommes convaincus qu'une transformation économique structurelle aidera à venir à bout de l'extrême pauvreté. Les engagements pris en vue de renforcer les moyens de mise en œuvre et de forger des

partenariats mondiaux plus solides est l'approche que le NEPAD a définie et faite sienne. Dernièrement, nos dirigeants ont approuvé la mise en place de la Plateforme pour un partenariat mondial avec l'Afrique (Africa Global Partnership Platform), en tant que mécanisme-cadre de coopération avec les partenaires internationaux nouveaux ou existants du continent.

Enfin, nous apprécions l'appui international continu qu'apportent les États Membres et divers organismes à la mise en œuvre du NEPAD. La conduite éclairée et stratégique des activités de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, est louable.

Nous nous félicitons de la création, par la résolution 66/293, du Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique comme d'un pas dans la bonne direction. Nous nous engageons à appuyer le

Mécanisme par le biais des mesures prises par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Maged Adbelaziz, ainsi que la CEA et le PNUD, de leur très grand soutien.

L'Agence du NEPAD et le MAEP, des institutions clefs de l'Union africaine, s'engagent à nouveau à soutenir le partenariat et la coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

(l'orateur reprend en français)

La transition que nous allons vivre avec le passage des objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 est, pour l'Afrique, un moment de renouvellement de ses capacités à faire face aux défis du continent et à nos défis globaux communs.

La séance est levée à 13 h 55.